



Le chômage en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas selon trois approches

Edition 2017

Table des matières :

1	CHÔMAGE - STATISTIQUES ET DÉFINITIONS	2
1.1	Introduction	2
1.2	Problématique de la comparaison internationale	2
1.3	Le chômage complet indemnisé (données administratives)	4
1.4	Le chômage au sens strict (statistique harmonisée)	7
1.5	Le chômage au sens large (statistique harmonisée)	8
2	RÉSULTATS PAR APPROCHE	9
2.1	Le chômage complet indemnisé (données administratives)	9
2.1.1	Evolution du chômage complet indemnisé	9
2.1.2	Structure du chômage complet indemnisé	11
2.1.3	Taux de chômage	12
2.2	Le chômage au sens strict (statistique harmonisée)	14
2.3	Le chômage au sens large (statistique harmonisée)	15
2.4	Statistiques harmonisées en matière de chômage au sens strict et au sens large - Comparaison	17
3	OCCUPATION ET INACTIVITÉ	19
4	CONCLUSION	23
5	ANNEXE STATISTIQUE	24
5.1	Le chômage complet indemnisé (données administratives)	24
5.1.1	Le chômage complet indemnisé en chiffres mensuels absolus (en milliers)	24
5.1.2	Evolution du chômage complet indemnisé	25
5.1.2.1	Tableaux (en milliers)	25
5.1.2.2	Graphiques	27
5.1.3	Structure du chômage complet indemnisé	28
5.1.4	Taux de chômage	29
5.2	La répartition de la population en âge de travailler (15 - 74 ans) en 2017 : statistiques harmonisées	30
5.3	Eléments de contexte	35
5.3.1	Evolution de la population	35
5.3.2	Structure de l'emploi	37

1

Chômage - Statistiques et définitions

1.1

Introduction

Par le passé, l'ONEM a déjà publié une série d'études comparant le chômage en Belgique et le chômage dans ses pays limitrophes que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas selon trois approches différentes.¹ L'ONEM souhaite, dans la mesure du possible, actualiser annuellement les résultats de cette comparaison, en ce compris les révisions éventuelles dans le chef des différentes instances concernées pour la période qui précède. Commençons, toutefois, par donner un bref rappel de la problématique de la comparaison internationale de statistiques en matière de chômage et par décrire les méthodologies employées.

1.2

Problématique de la comparaison internationale

À l'instar des autres pays, la Belgique dispose de plusieurs statistiques du chômage. Il y a tout d'abord des statistiques administratives établies par les administrations compétentes. En tant qu'organisme fédéral compétent pour l'assurance chômage, l'ONEM publie des statistiques sur le chômage indemnisé. Ces statistiques sont basées sur les paiements effectués au cours du mois. Les organismes régionaux et communautaires en charge de l'accompagnement des chômeurs que sont le VDAB, le FOREM, Actiris et l'ADG, publient des statistiques sur les demandeurs d'emploi qui bénéficient ou non d'allocations et qui sont inscrits auprès de leurs services en fin de mois.

D'autre part, Eurostat, l'Office statistique de la Commission européenne, publie une statistique du chômage harmonisée qui permet d'effectuer des comparaisons internationales. Cette statistique se base sur une enquête commune réalisée trimestriellement auprès d'un échantillon de la population dans chacun des Etats membres de l'Union européenne. Chaque mois, Eurostat publie en outre une statistique du chômage harmonisée. Pour réaliser cette harmonisation, les résultats de l'enquête sont interpolés, entre autres en tenant compte de l'évolution qui ressort des données administratives concernant le nombre de demandeurs d'emploi.

¹ En ordre chronologique inverse :

- Le chômage en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas selon trois approches - juillet 2017
- Le chômage en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas selon trois approches - juin 2016
- Nouvelle évolution du chômage harmonisé au sens large. Le chômage au sens large en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas en 2014 - juillet 2015
- Mise à jour : évolution des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas – Période 2007-2014 - juillet 2015
- Evolution comparée des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas - septembre 2013
- Le chômage harmonisé au sens large - septembre 2013

Lorsqu'on essaie de comparer les statistiques du chômage au niveau international, on se heurte à un certain nombre de difficultés. Les statistiques administratives sont influencées par la réglementation applicable. Au sein d'un même pays, cela peut déjà conduire à des ruptures statistiques lors de changements réglementaires. Lorsqu'on compare différents pays, l'on est confronté à des réglementations ou même des régimes parfois très divergents.

C'est la raison pour laquelle les comparaisons internationales s'appuient sur les données d'enquêtes menées dans chaque pays auprès d'un échantillon de la population. La comparaison internationale part ainsi d'une base commune, de sorte que la statistique se fonde moins sur la réglementation (même si elle est bien sûr influencée par celle-ci ; cf. partie 1.4), mais cette façon de faire a elle aussi ses limites. Il y a donc toujours une certaine marge d'erreur causée par l'importance de l'échantillon et, de surcroît, les résultats de l'enquête publiés par Eurostat ne donnent aucune information permettant de comparer le chômage indemnisé. Cette statistique se base en outre sur la définition relativement stricte de la notion de chômage de l'OIT (par rapport aux statistiques administratives). Voilà pourquoi Eurostat a développé un certain nombre d'indicateurs complémentaires pour le chômage pour délimiter une définition plus large du chômage que la définition standard de l'OIT, dans le cadre d'une comparaison internationale.

Compte tenu des compétences de l'ONEM, nous essayons de faire, pour la Belgique et ses pays limitrophes que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, une comparaison globale [1] du chômage complet indemnisé en nous basant sur des données administratives afférentes au nombre de paiements publiées par les instances compétentes en la matière dans chacun de ces pays, [2] du chômage harmonisé au sens strict selon la définition de l'OIT et [3] du chômage harmonisé au sens large en nous basant sur les indicateurs Eurostat supplémentaires.

1.3

Le chômage complet indemnisé (données administratives)

Dans chaque pays, la notion de « chômage » est délimitée selon des critères différents. Pour obtenir des chiffres qui soient comparables pour la Belgique, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, nous avons donc choisi de recenser le chômage complet indemnisé des demandeurs d'emploi au sens large. Cela nous a permis d'intégrer les différences internationales dans notre définition. Par « sens large », nous voulons dire, dans le contexte qui nous occupe, que nous ne nous basons pas seulement sur les formes d'allocations qui reposent sur un principe d'assurance, mais que nous tenons également compte des différentes allocations qui s'inscrivent dans un contexte de solidarité (aide sociale).²

Nous recensons les chômeurs qui

- sur la base de leur chômage, d'après la réglementation en vigueur dans leur pays, ont droit à une allocation quel que soit le régime d'indemnisation ;
- sont considérés comme chômeurs complets (aucune forme de travail pendant leur période de chômage) selon les modalités du régime d'indemnisation en question ;
- sont demandeurs d'emploi selon les modalités du régime d'indemnisation en question ;
- sont disponibles sur le marché du travail selon les modalités du régime d'indemnisation en question.

Pour chacun de ces quatre pays, nous avons recherché les organismes compétents pour l'application des régimes d'indemnisation trouvés et/ou pour la publication de statistiques fiables concernant le nombre d'allocataires. À chaque fois, nous avons utilisé comme source la statistique qui revenait le plus systématiquement. Les chiffres demandés ont pu être collectés avec un retard d'environ 4 à 5 mois. Les résultats de cet exercice difficile doivent être interprétés avec la prudence qui s'impose.

² En d'autres termes, il s'agit d'un groupe cible qui est plus large que celui défini dans le règlement CE n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, Art. 61-65, étant donné que cette dernière définition s'inscrit dans le cadre du droit à la sécurité sociale et non à l'aide sociale ou au minimum de moyens d'existence

Tableau 1
Aperçu des statistiques administratives sélectionnées

	Série de données	Catégorie	Source
Belgique	CCI-DE	Assurance-chômage	ONEM
	Revenu d'intégration complet à la personne en âge de travailler	Aide sociale	SPP Intégration sociale
	Aide financière complète (équivalent du revenu d'intégration) à la personne en âge de travailler	Aide sociale	SPP Intégration sociale
Allemagne	Arbeitslosengeld SGB III - arbeitslos	Assurance-chômage	Monatsberichte BFA (DEU.)
	Arbeitslosengeld II SGB II - arbeitslos	Aide sociale	Monatsberichte BFA (DEU.)
	- Aufstocker - arbeitslos	Aide sociale	Monatsberichte BFA (DEU.)
France	RAC (allocations d'assurance chômage) sans AFR (allocations de formation reclassement)	Assurance-chômage	Pôle emploi: Séries Statistiques
	Solidarité : allocation de solidarité spécifique (ASS) + allocation temporaire d'attente (ATA) + allocation équivalent retraite (AER) + allocation transitoire de solidarité (ATS) - remplacement	Aide sociale	Pôle emploi: Séries Statistiques
	Revenu de solidarité active (socle seul)	Aide sociale	CAF: L'e-ssentiel + RSA Conjoncture
Pays-Bas	Werkloosheidw et-uitkering	Assurance-chômage	Centraal Bureau voor de Statistiek
	WWB-uitkeringen (Wet Werk en Bijstand)	Aide sociale	Centraal Bureau voor de Statistiek

Pour la Belgique, nous avons recensé via la banque de données de l'ONEM les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) admis sur la base d'un travail à temps plein, les allocations d'insertion (anciennement appelées allocations d'attente ou de transition), les CCI-DE non dispensés admis sur la base d'un travail à temps partiel volontaire ainsi que les chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement, prépension) demandeurs d'emploi à temps plein.

Pour les bénéficiaires de (l'équivalent) du revenu d'intégration, nous avons uniquement recensé les allocataires en âge de travailler percevant un (équivalent du) revenu d'intégration complet. Le SPP Intégration Sociale nous a fourni à cet effet des statistiques plus détaillées que celles disponibles sur son site web.³

L'Allemagne octroie des allocations de chômage via les régimes de l'*Arbeitslosengeld* et de l'*Arbeitslosengeld II*. Ces allocations sont également versées à ceux qui travaillent moins de 15 heures par semaine. Nous n'avons compté que les chômeurs complets (*Arbeitslosen*). Les dénommés *Aufstocker* (bénéficiaires des deux régimes en même temps) ne sont comptés qu'une seule fois.⁴ Les bénéficiaires du *Sozialgeld* ne sont pas pris en considération puisqu'ils ne sont pas disponibles sur le marché de l'emploi (un peu plus de 90 % de mineurs). Comme source, nous nous sommes servis des *Monatsberichte* de la *Bundesagentur für Arbeit*.

³ N. B. :Pour le revenu d'intégration, un délai de 3 mois est d'application pour obtenir moins de 1 % de retards, pour l'équivalent du revenu d'intégration, 6 mois. Etant donné que les nombres absolus sont indiqués en milliers, ce timing n'engendre toutefois plus de différences manifestes.

Suite à une correction technique, les nombres comptés pour le revenu d'intégration ont été révisés par rapport aux nombres indiqués dans les publications précédentes. La modification principale dans cette édition par rapport à la précédente est l'inclusion d'un grand nombre d'ayants droit d'une nationalité non-UE. Par conséquent, la révision de cette édition est relativement plus importante que dans les éditions précédentes.

⁴ Les dénommés *Aufstocker* sont des chômeurs qui perçoivent en même temps de l'*Arbeitslosengeld* que de l'*Arbeitslosengeld II*. Pour éviter le double comptage de ce groupe, le nombre de *arbeitslose Aufstocker* est décompté de la somme des *Arbeitslosen* qui perçoivent via ce système une allocation.

En France, l'assurance-chômage compte deux régimes : l'*assurance de chômage* et la *solidarité*. Dans l'*assurance*, on compte le nombre d'allocataires de l'*allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)* sans les *allocations de formation de reclassement (AFR)*. Cette dernière forme d'allocations implique en effet que les chômeurs soient dispensés de la recherche d'emploi pendant la formation en question.

La *solidarité* comprend quatre régimes d'indemnisation différents : l'*allocation de solidarité spécifique (ASS)*, l'*allocation temporaire d'attente (ATA)*, l'*allocation équivalent retraite (AER)* et l'*allocation transitoire de solidarité (ATS)*. Exception faite de l'ATA, toutes ces allocations peuvent également être octroyées sous la forme d'un complément à une autre source de revenus. Il s'agit dans ce cas de chômeurs non complets ou de chômeurs qui sont déjà recensés dans un autre régime d'indemnisation. Il n'y a pas de chiffres précis concernant cette catégorie, mais la DARES a évalué sa proportion à 4 %.⁵ De ce fait, nous ne recensons que 96 % de ces allocataires. Les statistiques en ligne de *Pôle Emploi* servent de source pour toutes les catégories précitées.

Les personnes qui, en France, ne peuvent pas recourir à l'assurance-chômage, ont la possibilité d'obtenir un revenu minimum par le biais de la *caisse des allocations familiales (CAF)* ; il s'agit du *revenu de solidarité active (RSA)*. Nous ne recensons que les chômeurs qui perçoivent un RSA complet (*socle seul*). Dans le passé, leur nombre était publié chaque trimestre par la CAF dans *RSA Conjoncture* (les mêmes statistiques étaient auparavant publiées dans le cadre de leur revue en ligne *l-e-ssentiel*), mais il est actuellement repris comme l'une des statistiques en ligne de la CAF. Pour arriver aux chiffres mensuels, les données chiffrées manquantes sont interpolées via une distribution au prorata.

Aux Pays-Bas, les chômeurs complets peuvent être admis au bénéfice de la *WW-uitkering* sur la base de prestations de travail (*Werkloosheidswet*). Auparavant, les personnes travaillant moins de 12 heures par semaine pouvaient également en bénéficier, mais la réglementation actuelle ne le permet plus. Les personnes ne pouvant justifier de prestations de travail suffisantes doivent demander une allocation de l'*Algemene Bijstand*. Jusqu'au 1^{er} janvier 2012, la *WIJ-uitkering* pour les jeunes (*Wet Investeren in Jongeren*) relevait aussi de ce régime. Actuellement, elle fait partie intégrante de l'*Algemene Bijstand*. C'est toutefois le *Nederlandse Centraal Bureau voor de Statistiek* qui publie des séries continues⁶ concernant les allocataires de cette catégorie : seuls les chômeurs complets sont repris dans les statistiques de la *WW-uitkering*, alors que dans l'*Algemene Bijstand*, on compte également les bénéficiaires de la *WIJ-uitkering*.

Afin de faciliter la lecture de cette statistique, nous plaçons chaque régime d'indemnisation qui repose essentiellement sur un principe d'assurance sous la dénomination « assurance-chômage ». Les régimes qui reposent plutôt sur la solidarité sont classés comme « aide sociale ».

⁵ Cf. DARES. « Les Allocataires du Régime d'Assurance Chômage en 2009. » *DARES Analyses*. N° 30. Avril 2011. Web. <<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2011-030.pdf>>

⁶ Les valeurs pour les derniers mois de ces séries concernent souvent des projections réalisées par le BCS. L'importance de ce retard varie.

1.4

Le chômage au sens strict (statistique harmonisée)

La définition que donne l'Organisation internationale du Travail (OIT) du chômage et sur laquelle se base l'enquête sur les forces de travail, recouvre 3 aspects :

1. un chômeur n'est pas occupé ;
2. un chômeur est directement disponible sur le marché de l'emploi ;
3. un chômeur recherche activement un emploi.

Pour l'OIT, le chômeur est donc, par définition, un chômeur complet demandeur d'emploi. Les critères spécifiques permettant de déterminer la situation du chômage, sont également définis :

1. est sans travail celui qui preste moins d'une heure de travail salarié ou autre pendant la semaine de référence ;
2. est directement disponible pour le marché de l'emploi celui qui est prêt à travailler dans les 2 semaines qui suivent la semaine de référence ;
3. recherche activement du travail celui qui a recherché du travail pendant les 4 dernières semaines, semaine de référence comprise, ou qui a trouvé un emploi qui débute dans les 3 mois.

D'après la définition de l'OIT, une personne qui travaille ne serait-ce qu'une heure par semaine n'est pas au chômage. En cela, cette définition diffère d'un grand nombre de statistiques administratives qui ont été élaborées au niveau national. Ces statistiques comportent énormément de personnes qui exercent des activités plus ou moins réduites (p. ex., intérimaires), mais qui sont inscrites comme demandeurs d'emploi et/ou qui perçoivent des allocations de chômage. De plus, la définition stricte de l'OIT exclut un très grand nombre de demandeurs d'emploi qui ne sont pas directement disponibles pour le marché de l'emploi ou qui recherchent du travail de manière moins, voire pas du tout, intensive.

Malgré le fait que l'EFT soit organisée de telle manière à ce que l'effet des différences au niveau des réglementations nationales soit neutralisé pour la comparaison internationale portant sur le marché de l'emploi, l'on peut partir du principe que la réglementation nationale a malgré tout une certaine influence sur les résultats de l'enquête. Tant le comportement de recherche et la disponibilité des personnes interrogées que l'évaluation de leur propre situation sont, en effet, déterminés, dans une plus ou moins grande mesure, par les obligations (p.ex. en ce qui concerne l'inscription comme demandeur d'emploi) , les conditions d'octroi et la durée de l'indemnisation des divers régimes d'allocations nationaux, ainsi que par la nature du contrôle.

1.5

Le chômage au sens large (statistique harmonisée)

S'appuyant sur les définitions de l'OIT, l'EFT essaie de subdiviser la population en trois positions différentes par rapport au marché de l'emploi : occupation, chômage et inactivité. Réunies, les personnes occupées et les personnes au chômage sont à cet égard considérées comme étant la population active. La distinction entre l'occupation et le chômage est déterminée par le premier critère susmentionné de la définition de l'OIT ; la distinction entre le chômage et l'inactivité est déterminée par les deux derniers critères.

Tableau 2

Présentation schématique de la subdivision de la population selon l'EFT

Population active		Population inactive
Occupation	Chômage	Inactivité
	Disponible directement et demandeur d'emploi actif	Pas disponible immédiatement et/ou demandeur d'emploi actif
Occupé (1 heure ou plus dans la semaine de référence)	Non occupé	

Les trois indicateurs complémentaires d'Eurostat cartographient les populations appartenant à la population occupée ou inactive, mais qui se trouvent en marge du chômage. Il s'agit :

- au sein de la population occupée, des personnes interrogées qui sont occupées à temps partiel, mais qui souhaitent travailler davantage (la sous-occupation) ;
- au sein de la population inactive (la main-d'œuvre potentielle) :
 - a. des personnes interrogées qui recherchent activement du travail, mais qui ne sont pas directement disponibles pour le marché de l'emploi du fait d'études, d'une maladie temporaire ou pour des raisons familiales ou personnelles ;
 - b. des personnes interrogées qui sont directement disponibles pour le marché de l'emploi, mais qui ne recherchent pas activement un emploi parce qu'elles sont « démotivées », du fait d'études, ou pour des raisons familiales ou personnelles.

En prenant en compte ces marges, nous obtenons une définition du chômage au sens large qui permet de nuancer les comparaisons se basant sur le chômage au sens strict.

Tableau 3

Présentation schématique du chômage au sens large

Occupation			Chômage au sens strict	Inactivité	
Occupation à temps plein	Occupation à temps partiel volontaire	Sous-occupation		Main-d'œuvre potentielle	Main-d'œuvre non potentielle
			Chômage au sens large		

2

Résultats par approche

2.1

Le chômage complet indemnisé (données administratives)

2.1.1

Evolution du chômage complet indemnisé

La méthode décrite dans la partie 1 nous permet d'obtenir des séries de données mensuelles portant sur le chômage complet indemnisé des demandeurs d'emploi indemnisés par le biais d'un régime d'assurance-chômage ou par le biais d'un régime d'aide sociale, ou sur le chômage complet indemnisé total. Grâce à ces chiffres mensuels, il est possible de calculer des moyennes trimestrielles et annuelles.

Tableau 4

Le chômage complet indemnisé :
assurance-chômage, aide sociale et total (chiffres absolus)

	Assurance-chômage				Aide sociale				Chômage complet indemnisé total			
	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	441.406	747.555	2.135.737	303.192	71.838	1.836.333	1.631.414	322.267	513.244	2.583.888	3.767.150	625.458
2013	457.785	802.514	2.208.820	393.658	74.072	1.819.583	1.774.740	348.467	531.856	2.622.098	3.983.560	742.125
2014	458.642	774.718	2.250.704	438.042	76.460	1.799.583	1.869.856	371.725	535.102	2.574.301	4.120.560	809.767
2015	417.432	720.778	2.416.336	429.325	86.726	1.772.417	1.898.843	381.533	504.158	2.493.195	4.315.179	810.858
2016	395.213	673.335	2.475.171	444.183	95.291	1.713.250	2.067.184	393.217	490.504	2.386.585	4.542.355	837.400
2017	373.701	641.083	2.507.090	395.708	105.966	1.599.417	2.027.068	399.467	479.667	2.240.500	4.534.158	795.175

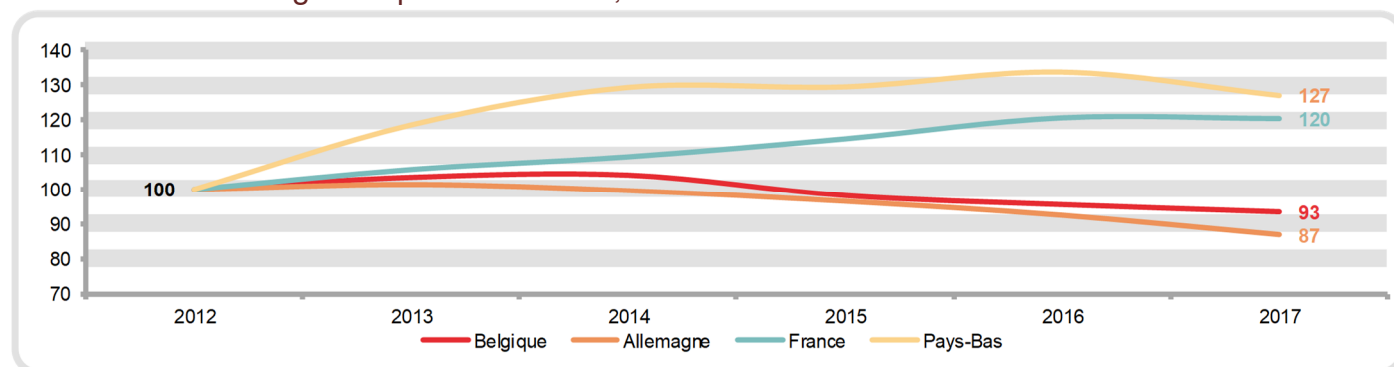
Tableau 5

Evolution du chômage complet indemnisé :
assurance-chômage, aide sociale et total ; base = 2012

	Assurance-chômage				Aide sociale				Chômage complet indemnisé total			
	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2013	104	107	103	130	103	99	109	108	104	101	106	119
2014	104	104	105	144	106	98	115	115	104	100	109	129
2015	95	96	113	142	121	97	116	118	98	96	115	130
2016	90	90	116	147	133	93	127	122	96	92	121	134
2017	85	86	117	131	148	87	124	124	93	87	120	127

Il est frappant de constater que le chômage indemnisé fondé sur un principe d'assurance a clairement diminué pour la Belgique et l'Allemagne (de respectivement - 15 % et - 14 % par rapport à 2012). La principale évolution pour ces deux pays se manifeste au niveau de l'aide sociale, pour laquelle la Belgique enregistre une évolution de + 48 % par rapport à 2012, alors que l'Allemagne, pour sa part, connaît une diminution de 13 %. L'aide sociale a également augmenté en France et aux Pays-Bas (+ 24 %).

Graphique 1
Evolution du chômage complet indemnisé ; base = 2012



Le graphique 1 illustre l'impact de ces évolutions sur le chômage indemnisé total pour les quatre pays.

2.1.2

Structure du chômage complet indemnisé

La principale différence entre les quatre pays se situe dans la manière dont le chômage complet indemnisé est structuré chez les demandeurs d'emploi. Le tableau 6 dresse un aperçu du rapport entre l'assurance-chômage et l'aide sociale dans chacun des pays.

Tableau 6

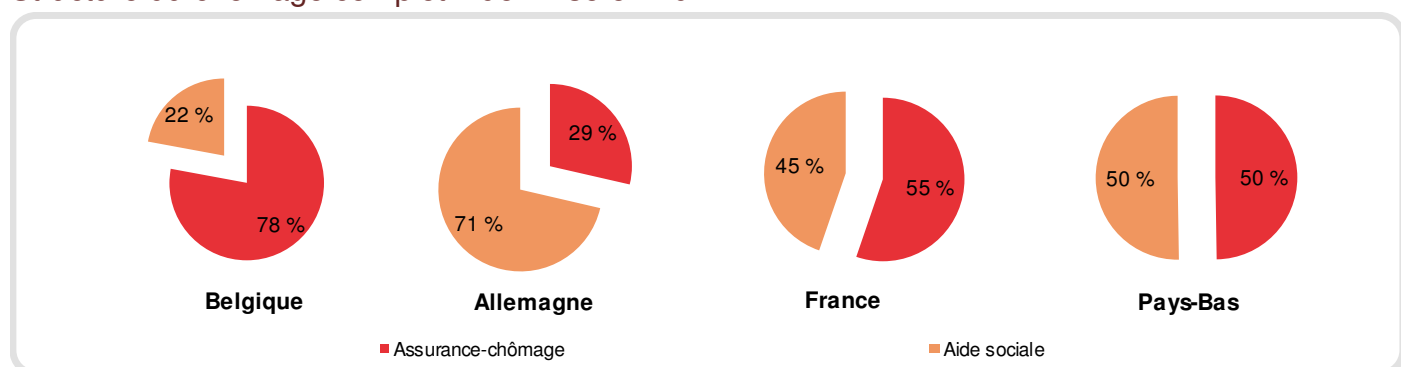
Relation entre l'assurance-chômage et l'aide sociale

	Belgique		Allemagne		France		Pays-Bas	
	Assurance-chômage	Aide sociale	Assurance-chômage	Aide sociale	Assurance-chômage	Aide sociale	Assurance-chômage	Aide sociale
2012	86 %	14 %	29 %	71 %	57 %	43 %	48 %	52 %
2013	86 %	14 %	31 %	69 %	55 %	45 %	53 %	47 %
2014	86 %	14 %	30 %	70 %	55 %	45 %	54 %	46 %
2015	83 %	17 %	29 %	71 %	56 %	44 %	53 %	47 %
2016	81 %	19 %	28 %	72 %	54 %	46 %	53 %	47 %
2017	78 %	22 %	29 %	71 %	55 %	45 %	50 %	50 %

Etant donné que notre pays est le seul des quatre pays à avoir un système d'assurance-chômage qui est en principe illimité dans le temps, il enregistre aussi, en termes relatifs, une plus grande proportion de chômeurs complets demandeurs d'emploi indemnisés dans un tel régime. Pour 2017, cette proportion s'élève à 78 %, contre 22 % pour l'aide sociale.⁷ En France et aux Pays-Bas, le rapport entre les deux principes d'allocations est, en revanche, presque équivalent. L'Allemagne est le seul des quatre pays qui compte une part beaucoup plus importante de bénéficiaires d'une aide sociale que de bénéficiaires d'un système d'assurance (71 %, contre 29 % en 2017).

Graphique 2

Structure du chômage complet indemnisé en 2017



⁷ L'augmentation de la part de l'aide sociale à raison de 8 points de pourcentage par rapport à 2014 s'explique principalement par la limitation du droit aux allocations d'insertion, dont les premières conséquences se sont manifestées à partir de 2015, cf. le volume 2 du rapport annuel de l'ONEM et/ou la brochure ONEM « Indicateurs trimestriels du marché du travail ».

2.1.3

Taux de chômage

L'évolution du chômage en chiffres absolus est évidemment influencée par l'évolution démographique. D'où l'utilité de comparer le chômage pour les quatre pays à l'aide des taux de chômage. Pour le calcul des taux de chômage sur la base du chômage complet indemnisé, nous avons besoin des statistiques démographiques de chacun de ces pays. Pour cela, nous faisons appel à Eurostat (statistique lfsq_pganws). Nous pouvons calculer ces taux de chômage par rapport à la population active et/ou par rapport à la population totale en âge de travailler (15 – 74 ans).

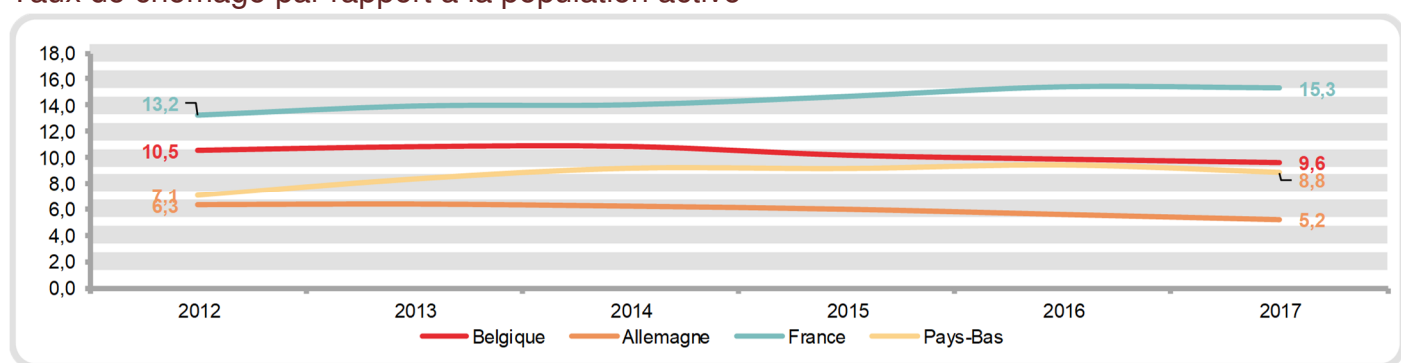
Tableau 7

Taux de chômage sur la base du chômage complet indemnisé

	Population active					Population totale en âge de travailler			
	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	10,5	6,3	13,2	7,1	2012	6,3	4,2	8,3	5,0
2013	10,8	6,3	13,9	8,3	2013	6,4	4,3	8,8	5,9
2014	10,8	6,2	14,0	9,1	2014	6,5	4,2	8,8	6,4
2015	10,2	5,9	14,7	9,1	2015	6,1	4,1	9,2	6,4
2016	9,9	5,6	15,4	9,4	2016	5,9	3,8	9,6	6,6
2017	9,6	5,2	15,3	8,8	2017	5,7	3,6	9,5	6,2
Evol. 2012 - 2017	- 0,9	- 1,1	+ 2,1	+ 1,7	Evol. 2012 - 2017	- 0,5	- 0,6	+ 1,2	+ 1,2
	- 8,4%	- 17,0%	+ 15,6%	+ 24,7%		- 8,2%	- 14,2%	+ 14,0%	+ 23,9%
Evol. 2016 - 2017	- 0,2	- 0,4	- 0,1	- 0,5	Evol. 2016 - 2017	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,4
	- 2,5%	- 6,6%	- 0,5%	- 5,8%		- 2,2%	- 6,1%	- 0,9%	- 5,8%

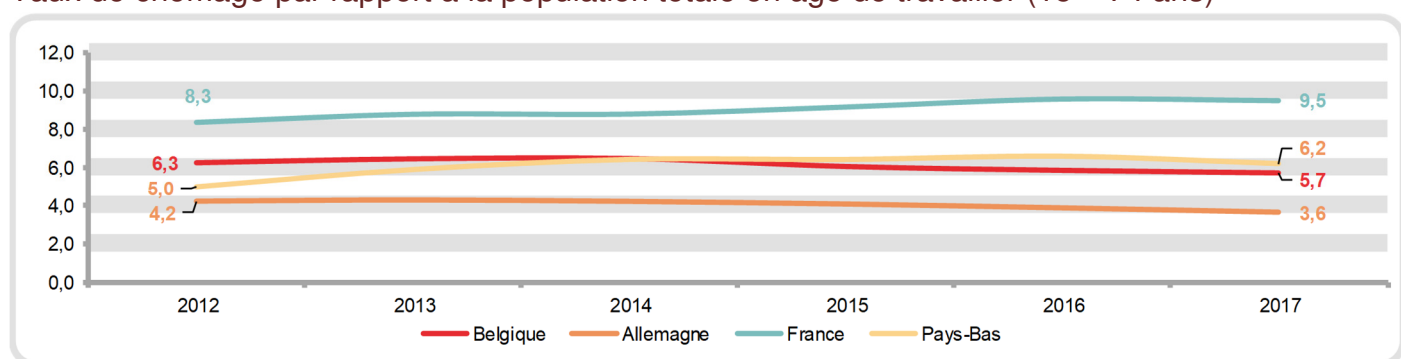
Graphique 3

Taux de chômage par rapport à la population active



Graphique 4

Taux de chômage par rapport à la population totale en âge de travailler (15 – 74 ans)



Cette approche confirme la relative stabilité du chômage complet indemnisé en Belgique (par rapport à la population active : - 0,9 point de pourcentage depuis 2012), alors que l'Allemagne présente une diminution plus forte (- 1,1 points de pourcentage) et que la France et les Pays-Bas enregistrent de nettes augmentations (respectivement + 2,0 et + 1,7 points de pourcentage).

De plus, en ce qui concerne les évolutions démographiques (tableau 8), on remarque que la population en âge de travailler en Allemagne a moins augmenté depuis 2012 (+ 1 %). Cependant, dans le cas d'une économie stable ou croissante, cela implique de plus grandes opportunités d'emploi, et donc un chômage plus bas. En revanche, la Belgique, la France et les Pays-Bas enregistrent une hausse plus forte de la population (de respectivement + 2 %, + 6 % et + 3% depuis 2012).

Tableau 8

Évolution de la population en âge de travailler (15 – 74 ans)

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	100	100	100	100
2013	100	100	100	101
2014	101	100	104	101
2015	101	100	104	101
2016	102	101	105	102
2017	102	101	106	103

Source: Eurostat - lfsq_pganws

2.2

Le chômage au sens strict (statistique harmonisée)

Tableau 9

Le chômage au sens strict en 2017

	Chômage	Population active	Taux de chômage	Différence avec la moyenne européenne en points de pourcentage
Belgique	353,7	4.982,7	7,1	- 0,5
Allemagne	1.621,3	43.111,0	3,8	- 3,9
France	2.787,9	29.638,3	9,4	+ 1,8
Pays-Bas	437,6	9.017,0	4,9	- 2,8
UE 28	18.781,1	245.815,9	7,6	

Source : Eurostat - EFT (lfsa_ugan - lfsa_urgan), 15-74 ans

La méthode de travail des statistiques harmonisées permet de comparer les données afférentes à un pays avec la moyenne européenne générale. Une comparaison dans ce sens entre les quatre pays révèle qu'il y a une grande variation entre les différents taux : la France a un taux de chômage qui est plus élevé que la moyenne européenne (1,8 point de pourcentage plus élevé), alors qu'en l'Allemagne, le taux est environ deux fois moins élevé que cette moyenne.

La définition stricte de l'OIT donne toutefois lieu à un glissement vers l'inactivité des personnes interrogées qui sont bel et bien liées, dans une certaine mesure, au marché de l'emploi, ainsi qu'à un glissement vers l'activité des personnes interrogées qui souhaiteraient ou pourraient travailler durant un plus grand nombre d'heures. Depuis novembre 2011, Eurostat met dès lors trois indicateurs complémentaires à disposition, et ce afin de pouvoir mieux cerner l'ampleur de ces glissements. Cela nous ramène au chômage harmonisé au sens large.

2.3

Le chômage au sens large (statistique harmonisée)

Ci-après, nous esquissons, par pays, le chômage au sens large, assorti à chaque fois du ratio de cette population par rapport à la population totale en âge de travailler (15-74 ans)⁸. Étant donné qu'il s'agit d'indicateurs relativement récents qui se caractérisent encore par des ruptures de séries, nous nous limitons à l'année 2017. Le tableau 10 donne déjà un tel aperçu pour l'Union européenne.

Tableau 10

Le chômage au sens large en 2017 : UE - 28

	Chômage au sens strict	Sous-occupation	Main-d'œuvre potentielle	Chômage au sens large
Chiffres absolus	18.781.075	8.973.000	10.416.000	38.170.075
Ratio	4,9	2,4	2,7	10,0

Source : Eurostat - EFT (lfsi_sup_a - lfsa_pganws), 15-74 ans

Le ratio belge du chômage au sens large s'élève à 8,3 %. Au total, il s'agit de 696.700 personnes, dont 353.700 (soit 51 %) satisfont aux critères du chômage au sens strict.

Tableau 11

Le chômage au sens large en 2017 : Belgique

	Chômage au sens strict	Sous-occupation	Main-d'œuvre potentielle	Chômage au sens large
Chiffres absolus	353.700	171.000	172.000	696.700
Ratio	4,2	2,0	2,1	8,3

Source : Eurostat - EFT (lfsi_sup_a - lfsa_pganws), 15-74 ans

Le ratio allemand du chômage au sens large s'élève à 6,4 %. La part du chômage au sens strict, à savoir 1.621.250 sur 4.001.250 personnes (soit 41 %), y est inférieure à celle de la Belgique.

Tableau 12

Le chômage au sens large en 2017 : Allemagne

	Chômage au sens strict	Sous-occupation	Main-d'œuvre potentielle	Chômage au sens large
Chiffres absolus	1.621.250	1.373.000	1.007.000	4.001.250
Ratio	2,6	2,2	1,6	6,4

Source : Eurostat - EFT (lfsi_sup_a - lfsa_pganws), 15-74 ans

⁸ N. B. : Jusqu'à présent le nombre de classes d'âge disponibles pour les indicateurs complémentaires est relativement limité (à savoir, 15-24 ans, 15-74 ans, 25-54 ans, 25-74 ans et 55-74 ans).

En France, la part du chômage au sens strict par rapport au chômage au sens large est proche de celle de la Belgique, soit 2.787.900 sur 5.451.900 (soit 51 %). Le ratio du chômage au sens large y est de 11,4 %.

Tableau 13
Le chômage au sens large en 2017 : France

	Chômage au sens strict	Sous-occupation	Main-d'œuvre potentielle	Chômage au sens large
Chiffres absolus	2.787.900	1.582.000	1.082.000	5.451.900
Ratio	5,8	3,3	2,3	11,4

Source : Eurostat - EFT (lfsi_sup_a - lfsa_pganws), 15-74 ans

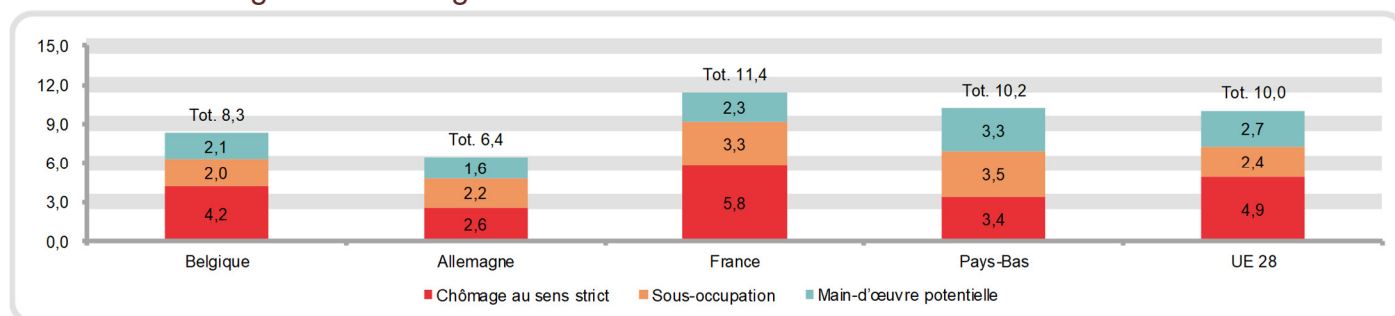
Enfin, en ce qui concerne les Pays-Bas, le ratio du chômage au sens large s'élève à 10,2 %. C'est également ce pays qui enregistre la plus faible proportion de chômeurs au sens strict : 437.550 des 1.311.550 personnes (soit 33 %).

Tableau 14
Le chômage au sens large en 2017 : Pays-Bas

	Chômage au sens strict	Sous-occupation	Main-d'œuvre potentielle	Chômage au sens large
Chiffres absolus	437.550	453.000	421.000	1.311.550
Ratio	3,4	3,5	3,3	10,2

Source : Eurostat - EFT (lfsi_sup_a - lfsa_pganws), 15-74 ans

Graphique 5
Ratios du chômage au sens large en 2017



Source : Eurostat - EFT (lfsi_sup_a - lfsa_pganws), 15-74 ans

2.4

Statistiques harmonisées en matière de chômage au sens strict et au sens large - Comparaison

Le tableau 15 classe - tant pour le chômage au sens strict que pour le chômage au sens large - les quatre pays selon le ratio et par ordre croissant par rapport à la population en âge de travailler (15-74 ans) et montre dans quelle mesure le ratio des autres pays diffère de la valeur la moins élevée.

Tableau 15

Variation du ratio de chômage au sens strict et au sens large

Pays	Chômage au sens strict			Pays	Chômage au sens large		
	Ratio	Différence en point de %	Différence en %		Ratio	Différence en point de %	Différence en %
Allemagne	2,6	-	-	Allemagne	6,4	-	-
Pays-Bas	3,4	+ 0,8	+ 30%	Belgique	8,3	+ 1,9	+ 29%
Belgique	4,2	+ 1,6	+ 62%	Pays-Bas	10,2	+ 3,7	+ 58%
France	5,8	+ 3,2	+ 124%	France	11,4	+ 5,0	+ 77%
UE 28	4,9	+ 2,3	+ 89%	UE 28	10,0	+ 3,6	+ 56%

Source : Eurostat - EFT (lfsi_sup_a - lfsa_pganws), 15-74 ans

À cet égard, il convient de souligner que les différences respectives entre les quatre pays s'amenuisent lorsqu'on considère le chômage au sens large (en moyenne, une différence de 55 % avec le ratio le moins élevé) plutôt qu'au sens strict (en moyenne, une différence de 72 %). De plus, il convient également de souligner que par rapport à ses voisins, la Belgique enregistre le deuxième ratio le plus bas en matière de chômage au sens large, alors que les Pays-Bas la devancent sur le plan du chômage au sens strict.

Tableau 16
L'évolution 2012-2017 du chômage au sens strict et au sens large

Chômage au sens strict						
	Chiffres absolus			Ratio par rapport à la population en âge de travailler		
	2012	2017	Evolution en %	2012	2017	Evolution en points de %
Belgique	369,0	353,7	- 4 %	4,5	4,2	- 0,3
Allemagne	2.224,4	1.621,3	- 27 %	3,6	2,6	- 1,0
France	2.677,4	2.787,9	+ 4 %	5,9	5,8	- 0,1
Pays-Bas	515,8	437,6	- 15 %	4,1	3,4	- 0,7
UE 28	25.122,1	18.781,1	- 25 %	6,7	4,9	- 1,7
Chômage au sens large						
	Chiffres absolus			Ratio par rapport à la population en âge de travailler		
	2012	2017	Evolution en %	2012	2017	Evolution en points de %
Belgique	687,0	696,7	+ 1 %	8,4	8,3	- 0,03
Allemagne	5.016,4	4.001,3	- 20 %	8,2	6,4	- 1,7
France	5.469,4	5.451,9	- 0,3 %	8,9	11,4	+ 2,5
Pays-Bas	1.089,8	1.311,6	+ 20 %	8,7	10,2	+ 1,5
UE 28	45.804,1	38.170,1	- 17 %	12,1	10,0	- 2,1

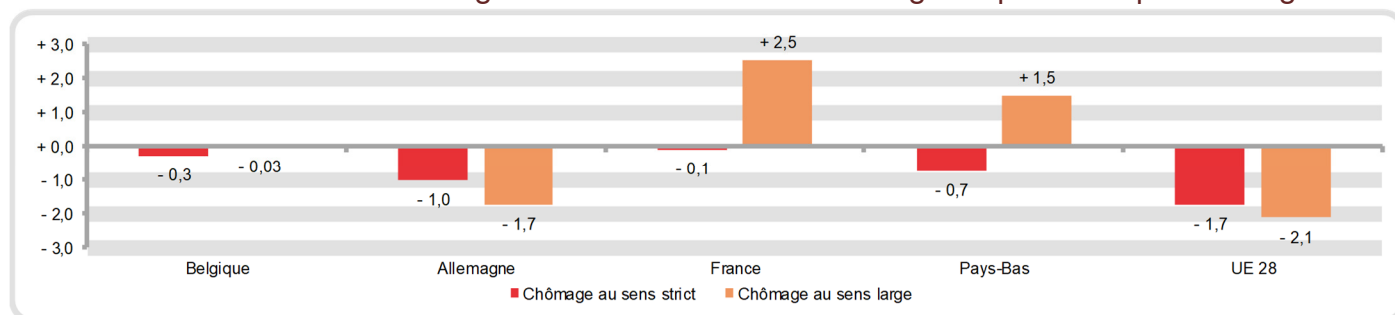
Source : Eurostat - EFT (lfsi_sup_a - lfsa_pganws), 15-74 ans

Une comparaison de l'évolution enregistrée par les quatre pays depuis 2012 révèle que l'évolution du ratio du chômage au sens large de chacun des pays voisins a été plus prononcée que celle du chômage au sens strict. Cela ne s'applique toutefois pas à la Belgique : notre pays enregistre dans les deux cas un taux relativement stable (de respectivement - 0,03 et - 0,3 point de pourcentage).

En Belgique, comme en Allemagne et dans la moyenne européenne, les taux de chômage au sens strict et au sens large diminuent. En France et aux Pays-Bas, nous constatons malgré le fait que le taux de chômage diminue également au sens strict, qu'il y a eu des augmentations des taux de chômage au sens large. Cela signifie que la taille relative des groupes en marge du chômage (c'est-à-dire le sous-emploi et la population active potentielle) a augmenté.

Graphique 6

L'évolution 2012-2017 du chômage au sens strict et au sens large en points de pourcentage.



Source : Eurostat - EFT (lfsi_sup_a - lfsa_pganws), 15-74 ans

3

Occupation et inactivité

Si le chômage au sens large est à ce point influencé par les groupes qui sont, au sens strict, comptabilisés dans l'occupation et l'inactivité, l'on peut partir du principe que la structure de l'occupation et de l'inactivité par pays constituent des facteurs importants pour l'interprétation des chiffres du chômage, et ce quelle que soit l'approche choisie. Le tableau 17 et le graphique 7 donnent une image de la structure du marché de l'emploi par pays comparé.

Il convient de noter que les Pays-Bas en particulier (qui ont un taux de chômage relativement faible au sens strict, mais un résultat plus élevé en termes de chômage indemnisé et de chômage au sens large) ont une grande part d'emploi à temps partiel. Elle concerne même une petite majorité de la population active.

Les parts du travail à temps partiel dans l'emploi total en Belgique et en Allemagne sont relativement proches l'une de l'autre (24,8% et 27,9% respectivement). Pour les deux pays, la proportion est supérieure à la moyenne européenne. Toutefois, les deux pays présentent de grandes différences en termes d'heures hebdomadaires moyennes travaillées par les travailleurs à temps partiel : parmi les quatre pays comparés, la Belgique a le nombre d'heures travaillées le plus élevé (24,2), tandis que l'Allemagne a le nombre moyen d'heures travaillées le plus bas (19,2).

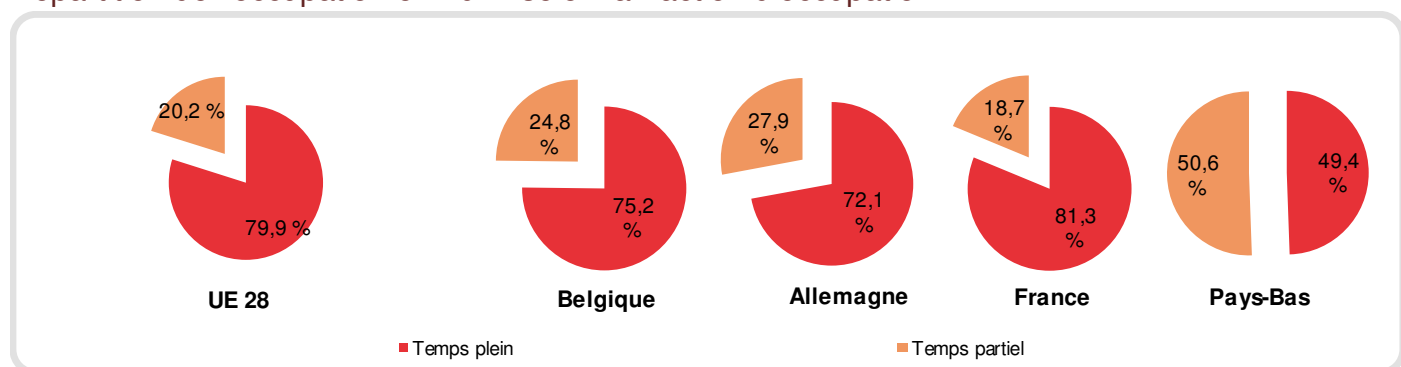
La France est le pays où la part du travail à temps partiel dans l'emploi total est la plus faible (18,7 %). Il a également un nombre moyen relativement élevé d'heures travaillées par semaine pour les travailleurs à temps partiel (22,0 heures par semaine).

Tableau 17
Part et ampleur de l'occupation à temps partiel

	Part relative du travail à temps partiel par rapport à l'occupation totale en %					Travailleurs à temps partiel - Nombre moyen d'heures prestées par semaine			
	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	25,0	26,7	18,0	49,6	2012	23,2	18,3	22,4	21,0
2013	24,6	27,6	18,4	50,5	2013	23,2	18,7	22,2	21,0
2014	24,0	27,5	18,9	50,4	2014	23,4	18,9	22,0	21,2
2015	24,7	27,8	18,8	50,7	2015	23,4	19,1	22,0	21,1
2016	25,0	27,8	18,8	50,4	2016	23,5	19,2	21,9	21,5
2017	24,8	27,9	18,7	50,6	2017	24,2	19,2	22,0	21,7

Source : Eurostat - lfsq_eppga - lfsq_ewhais

Graphique 7
Répartition de l'occupation en 2017 selon la fraction d'occupation



Source : Eurostat - ETF (lfsa_eppga), 15-74 ans

Tableau 18

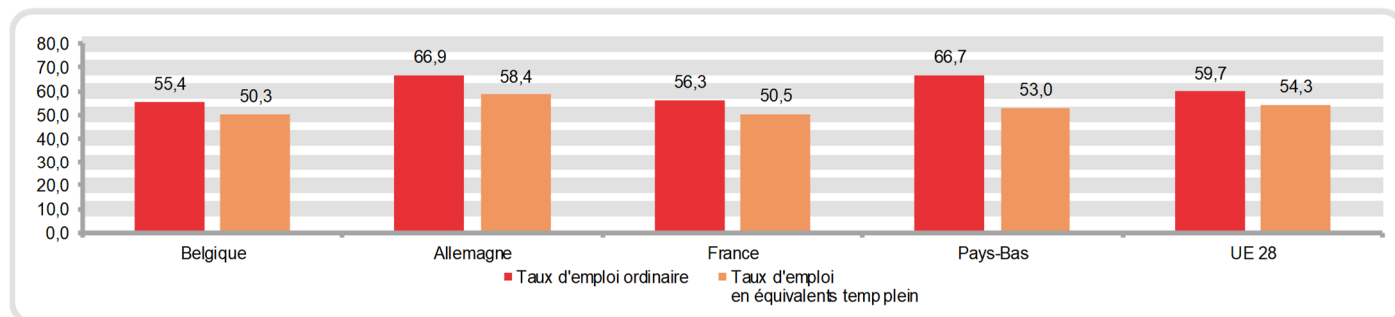
Emploi (en milliers) et taux d'emploi en équivalents temps plein (semaine de 40 heures)
en 2017

	Emploi	Nombre moyen d'heures de travail prestées par semaine	Emploi en ETP (semaine de 40 heures)	Population en âge de travailler	Taux d'emploi ordinaire	Taux d'emploi en ETP
Belgique	4.629,0	36,3	4.200,8	8.359,0	55,4	50,3
Allemagne	41.489,8	35,0	36.251,7	62.053,8	66,9	58,4
France	26.850,4	35,9	24.081,5	47.713,7	56,3	50,5
Pays-Bas	8.579,5	31,8	6.815,3	12.870,1	66,7	53,0
UE 28	227.034,8	36,4	206.601,6	380.214,8	59,7	54,3

Source : Eurostat EFT (lfsa_egan - lfsa_pganws - lfsa_ewhais), 15-74 ans ; propres calculs

Graphique 8

Taux d'emploi ordinaire et taux d'emploi en équivalents temps plein (semaine de 40 heures)
en 2017 :



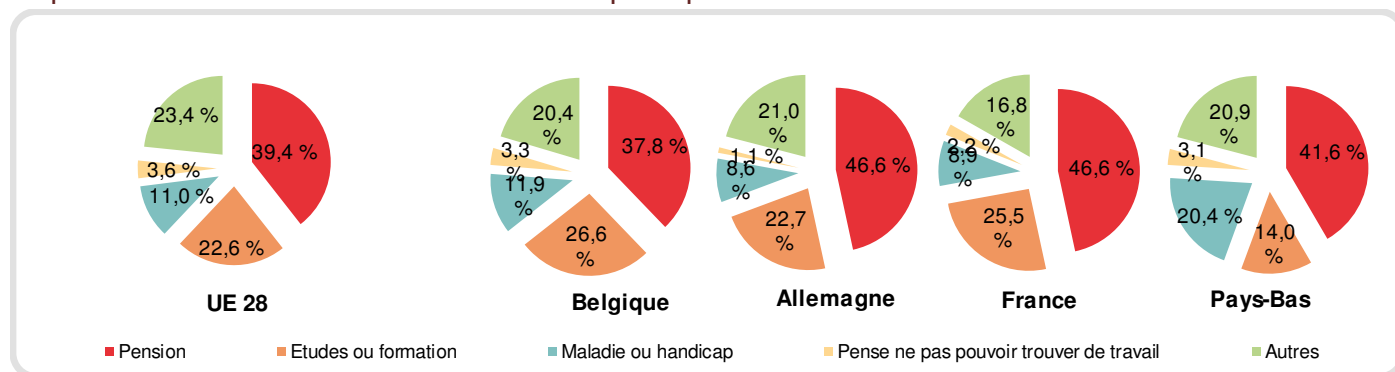
Source : Eurostat EFT (lfsa_egan - lfsa_pganws - lfsa_ewhais), 15-74 ans ; propres calculs

En outre, il peut aussi y avoir des différences sur le plan du nombre d'heures réellement prestées au niveau des travailleurs à temps plein. Si on calcule le taux d'emploi en équivalents temps plein (en partant de la semaine de 40 heures) pour le nombre total de travailleurs sur la base du nombre moyen d'heures de travail prestées par semaine, on remarque ainsi que les différences sont beaucoup moins importantes que pour le taux d'emploi habituel. Le taux d'emploi de la Belgique reste néanmoins relativement bas par rapport à la moyenne européenne et à celui des pays voisins. Il existe toutefois des différences importantes entre Régions.

La structure de l'inactivité varie aussi par pays. Le graphique 9 donne un aperçu de l'inactivité en fonction de la raison principale avancée par les personnes interrogées pour leur inactivité. Le graphique 10 donne un aperçu du taux d'inactivité en fonction de la raison principale par rapport à la population en âge de travailler (15-74 ans). Il ressort de ces graphiques que sur ce point, les quatre pays présentent d'importantes différences. Par rapport à ses voisins et à la moyenne Européenne, on note qu'en Belgique, l'inactivité pour études ou formation, qui peut faire partie de la main-d'œuvre potentielle, y est plus élevée. Aux Pays-Bas, ce qui frappe, c'est la proportion importante d'inactivité pour maladie ou handicap : elle y est de 20,4 %, soit à peu près le double de la moyenne européenne de 11,0 %.

Graphique 9

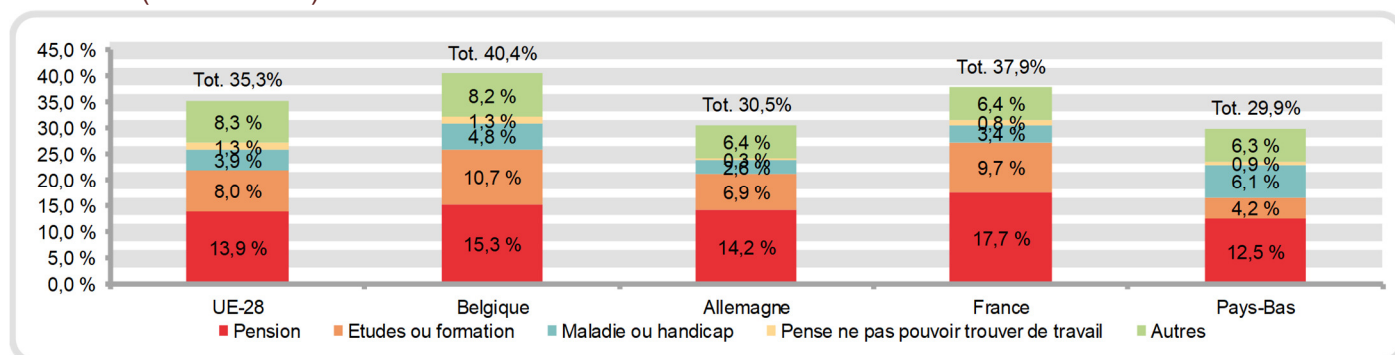
Répartition de l'inactivité en 2017 selon la principale raison déclarée



Source : Eurostat - ETF (lfsa_igar), 15-74 ans

Graphique 10

Taux d'inactivité en 2017 selon la principale raison déclarée par rapport à la population en âge de travailler (15 - 74 ans)



Source : Eurostat EFT (lfsa_egan - lfsa_pganws - lfsa_ewhais), 15-74 ans ; propres calculs

Tableau 19

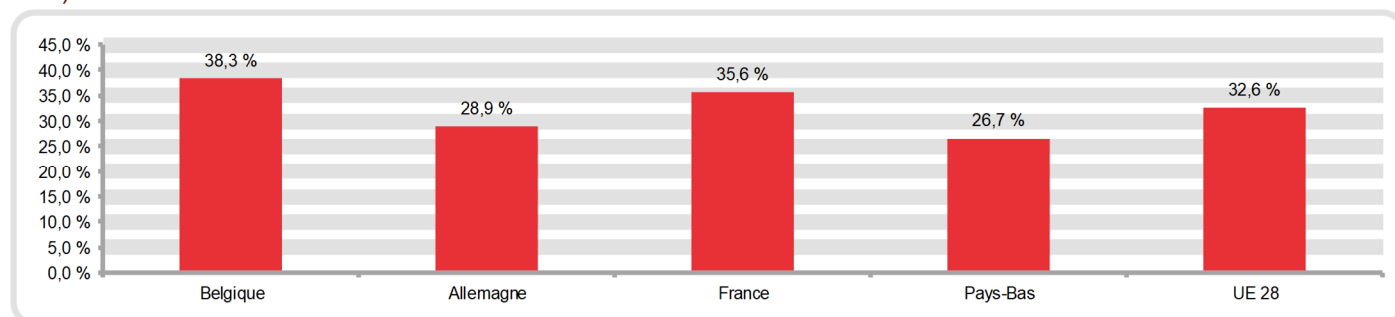
Répartition de la main-d'œuvre potentielle et de la main-d'œuvre non potentielle en 2017

	Chiffres absolus			Ratio par rapport à la population en âge de travailler		
	Main-d'oeuvre potentielle	Main-d'œuvre non potentielle	Inactivité totale	Main-d'oeuvre potentielle	Main-d'œuvre non potentielle	Inactivité totale
Belgique	172,0	3.204,3	3.376,3	2,1 %	38,3 %	40,4 %
Allemagne	1.007,0	17.935,9	18.942,9	1,6 %	28,9 %	30,5 %
France	1.082,0	16.993,4	18.075,4	2,3 %	35,6 %	37,9 %
Pays-Bas	421,0	3.432,1	3.853,1	3,3 %	26,7 %	29,9 %
UE 28	10.416,0	123.982,9	134.398,9	2,7 %	32,6 %	35,3 %

Source : Eurostat – ETF (lfsi_sup_a - lfsa_pganws - lfsa_eppga), 15-74 ans

Graphique 11

Ratio de la main-d'œuvre non potentielle par rapport à la population en âge de travailler (15 - 74 ans) en 2017



Source : Eurostat – ETF (lfsi_sup_a - lfsa_pganws - lfsa_eppga), 15-74 ans

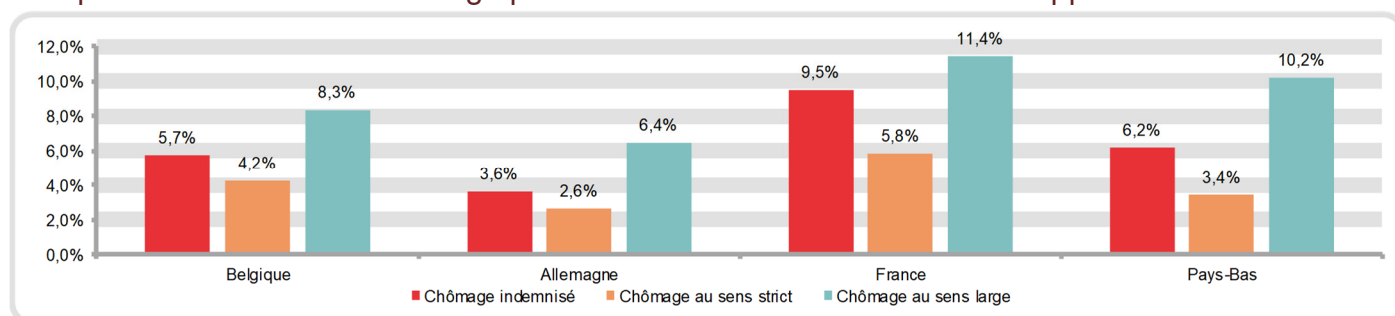
Si l'on prend en compte l'inactivité totale (15 - 74 ans), la Belgique enregistre par rapport aux pays voisins, et, plus largement, par rapport à l'Union européenne, une proportion relativement élevée d'inactivité (40,4 %). La part de la main-d'œuvre potentielle (2,1%) est également inférieure à la moyenne européenne (2,7%), il en est de même pour l'Allemagne (1,6%) et la France (2,3%).

4

Conclusion

Graphique 12

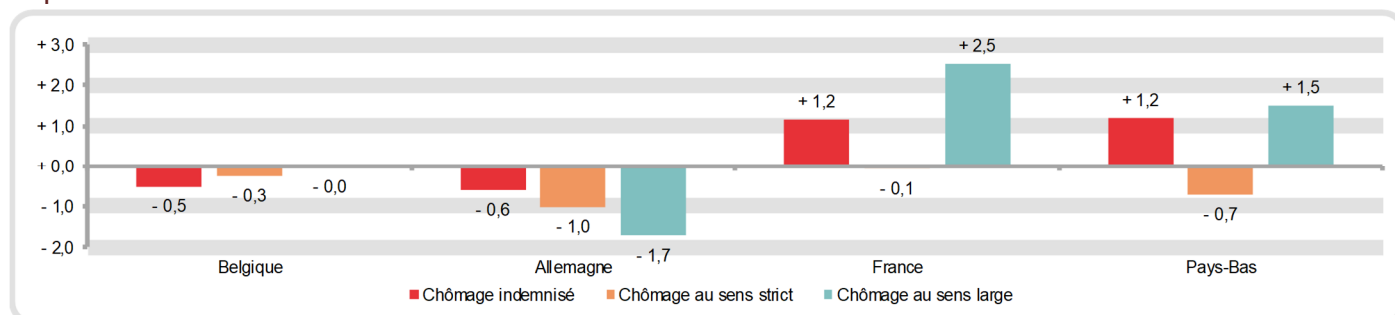
Comparaison du ratio de chômage pour 2017 suivant chacune des trois approches.



On constate que, toutes proportions gardées, le nombre de chômeurs au sens large par rapport à la population totale par pays présente une différence moins importante que lorsqu'on compare le chômage au sens strict. Cela signifie que les différences au niveau du chômage par pays s'expliquent en grande partie par les groupes qui vivent en marge du chômage, à savoir les personnes qui sont « sous occupées » (travailleurs à temps partiel mais à la recherche d'une occupation plus large) et « la main-d'œuvre potentielle » (demandeurs d'emploi qui ne sont temporairement pas disponibles pour le marché de l'emploi ou qui ont temporairement dû interrompre leur recherche d'emploi). Comme nous l'avions prévu, l'importance du chômage indemnisé se situe, dans chaque pays, entre les deux autres approches.

Graphique 13

Évolution, en points de pourcentage, du ratio de chômage selon chacune des trois approches durant la période 2012-2017



L'une des principales constatations est toutefois que le chômage indemnisé semble évoluer de façon plus stable que le chômage au sens large. Il constitue ainsi un indicateur supplémentaire intéressant pour analyser les tendances générales du chômage.

5

Annexe statistique

5.1

Le chômage complet indemnisé (données administratives)

5.1.1

Le chômage complet indemnisé en chiffres mensuels absolus (en milliers)

Tableau 20

Le chômage complet indemnisé en chiffres mensuels absolus

		Assurance chômage				Assistance sociale				Total			
		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	1	474,5	851,0	2.223,7	291,6	72,0	1.916,0	1.536,1	318,5	546,5	2.767,0	3.759,8	610,1
	2	445,7	883,2	2.188,3	298,9	72,8	1.926,0	1.577,0	319,4	518,6	2.809,2	3.765,3	618,3
	3	436,1	809,3	2.098,5	295,6	72,7	1.916,0	1.616,2	319,5	508,8	2.725,3	3.714,7	615,1
	4	445,3	740,6	2.044,1	292,1	72,4	1.909,0	1.618,6	319,8	517,7	2.649,6	3.662,8	611,9
	5	422,6	682,8	2.012,2	290,9	71,9	1.859,0	1.621,9	320,7	494,5	2.541,8	3.634,1	611,6
	6	433,3	674,9	1.965,2	290,6	71,1	1.837,0	1.628,0	321,3	504,5	2.511,9	3.593,2	611,9
	7	443,1	727,6	2.034,5	298,0	70,7	1.835,0	1.637,0	321,5	513,8	2.562,6	3.671,5	619,5
	8	435,1	741,1	2.156,2	304,0	70,6	1.837,0	1.647,0	322,1	505,8	2.578,1	3.803,2	626,1
	9	456,6	699,7	2.151,8	304,3	71,6	1.766,0	1.649,5	322,7	528,2	2.465,7	3.801,3	627,0
	10	436,3	678,1	2.202,5	309,8	71,9	1.738,0	1.665,5	324,3	508,2	2.416,1	3.868,0	634,1
	11	436,1	706,5	2.247,6	322,3	72,1	1.731,0	1.682,2	327,2	508,2	2.437,5	3.929,8	649,5
	12	432,0	775,8	2.304,2	340,2	72,2	1.766,0	1.697,8	330,2	504,2	2.541,8	4.002,0	670,4
2013	1	463,4	948,0	2.334,3	369,3	73,4	1.850,0	1.712,5	335,6	536,9	2.798,0	4.046,7	704,9
	2	457,3	974,4	2.289,5	376,7	74,2	1.862,0	1.727,1	339,6	531,5	2.836,4	4.016,5	716,3
	3	462,5	908,6	2.229,1	379,7	74,4	1.858,0	1.742,9	343,4	536,9	2.766,6	3.972,0	723,1
	4	444,0	831,5	2.139,0	379,5	74,2	1.853,0	1.754,8	346,8	518,2	2.684,5	3.893,7	726,3
	5	451,2	761,7	2.114,9	377,8	73,9	1.834,0	1.768,5	348,9	525,1	2.595,7	3.883,3	726,7
	6	457,2	735,9	2.080,9	381,6	73,6	1.812,0	1.781,4	349,6	530,7	2.547,9	3.862,3	731,2
	7	445,7	771,5	2.092,1	394,6	72,8	1.820,0	1.786,2	350,7	518,5	2.591,5	3.878,2	745,3
	8	459,9	778,6	2.220,1	399,3	73,2	1.833,0	1.793,2	350,2	533,2	2.611,6	4.013,3	749,5
	9	476,0	730,5	2.186,8	400,4	74,3	1.784,0	1.791,8	350,4	550,4	2.514,5	3.978,6	750,8
	10	452,3	696,4	2.222,8	408,2	74,5	1.766,0	1.799,2	352,4	526,8	2.462,4	4.022,0	760,6
	11	470,0	719,7	2.282,0	419,1	74,8	1.767,0	1.813,5	355,2	544,9	2.486,7	4.095,5	774,3
	12	453,9	773,4	2.314,7	437,7	75,3	1.796,0	1.825,9	358,8	529,2	2.569,4	4.140,6	796,5
2014	1	489,1	935,8	2.339,8	460,5	76,4	1.869,0	1.834,6	363,2	565,5	2.804,8	4.174,4	823,7
	2	473,5	945,9	2.291,4	460,1	77,0	1.866,0	1.843,7	366,5	550,5	2.811,9	4.135,1	826,6
	3	487,0	868,2	2.227,3	453,8	77,0	1.858,0	1.853,2	369,5	564,1	2.726,2	4.080,4	823,3
	4	446,4	781,0	2.131,2	443,3	76,6	1.835,0	1.860,6	372,2	523,0	2.616,0	3.991,8	815,5
	5	446,1	734,3	2.131,3	435,5	76,1	1.815,0	1.870,3	373,5	522,2	2.549,3	4.001,5	809,0
	6	464,4	716,8	2.082,3	430,6	75,8	1.801,0	1.878,3	373,7	540,1	2.517,8	3.960,7	804,3
	7	439,6	740,6	2.114,1	437,0	75,2	1.797,0	1.880,3	374,2	514,8	2.537,6	3.994,4	811,2
	8	474,2	762,8	2.258,9	430,4	75,5	1.810,0	1.885,6	372,5	549,7	2.572,8	4.144,6	802,9
	9	464,1	717,2	2.212,9	419,9	76,7	1.756,0	1.879,0	371,3	540,8	2.473,2	4.091,9	791,2
	10	436,7	675,2	2.337,2	419,4	76,8	1.727,0	1.880,8	372,5	513,5	2.402,2	4.218,0	791,9
	11	457,1	685,3	2.422,9	425,2	77,1	1.720,0	1.884,8	374,8	534,3	2.405,3	4.307,7	800,0
	12	425,4	733,4	2.459,1	440,8	77,4	1.741,0	1.887,1	376,8	502,8	2.474,4	4.346,2	817,6
2015	1	456,3	890,7	2.514,7	437,9	82,9	1.820,0	1.892,0	371,0	539,3	2.710,7	4.406,7	808,9
	2	442,5	892,4	2.425,7	457,6	84,6	1.811,0	1.897,0	378,7	527,1	2.703,4	4.322,7	836,3
	3	436,0	815,0	2.393,7	455,1	85,4	1.808,0	1.902,0	381,0	521,4	2.623,0	4.295,7	836,1
	4	409,0	724,3	2.305,7	443,1	85,5	1.800,0	1.904,4	383,6	494,5	2.524,3	4.210,0	826,7
	5	426,6	681,9	2.322,3	426,9	85,7	1.779,0	1.908,7	384,9	512,3	2.460,9	4.231,0	811,8
	6	410,1	651,4	2.235,4	416,3	85,7	1.764,0	1.911,9	385,1	495,8	2.415,4	4.147,3	801,4
	7	392,9	690,7	2.313,7	410,2	85,4	1.778,0	1.913,5	383,7	478,2	2.468,7	4.227,3	793,9
	8	434,5	707,9	2.474,5	420,3	86,6	1.796,0	1.914,9	382,9	521,1	2.503,9	4.389,4	803,2
	9	403,0	655,9	2.391,0	419,6	88,6	1.746,0	1.906,5	381,0	491,5	2.401,9	4.297,5	800,6
	10	409,2	625,8	2.500,1	416,5	89,4	1.724,0	1.905,0	381,0	498,6	2.349,8	4.405,1	797,5
	11	411,3	635,1	2.535,2	421,0	90,4	1.711,0	1.865,6	381,7	501,7	2.346,1	4.400,8	802,7
	12	377,8	678,1	2.584,0	427,4	90,6	1.732,0	1.864,5	383,8	468,4	2.410,1	4.448,5	811,2

Tableau 20
Suite

Werkloosheidsverzekering					Sociale bijstand					Totaal			
		België	Duitsland	Frankrijk	Nederland	België	Duitsland	Frankrijk	Nederland	België	Duitsland	Frankrijk	Nederland
2016	1	433,9	825,7	2.649,5	445,9	91,9	1.798,0	1.951,8	387,0	525,8	2.623,7	4.601,3	832,9
	2	412,6	809,5	2.539,2	429,8	92,9	1.793,0	2.038,2	382,4	505,5	2.602,5	4.577,4	812,2
	3	391,5	746,6	2.478,2	465,4	93,2	1.783,0	2.124,0	390,1	484,7	2.529,6	4.602,2	855,5
	4	397,4	673,4	2.393,8	469,9	93,8	1.761,0	2.112,9	392,7	491,2	2.434,4	4.506,7	862,6
	5	407,4	634,7	2.381,3	470,2	93,9	1.734,0	2.102,6	395,1	501,3	2.368,7	4.483,9	865,3
	6	373,4	612,5	2.291,4	460,5	93,8	1.706,0	2.092,2	396,0	467,2	2.318,5	4.383,5	856,5
	7	396,4	648,9	2.396,5	447,9	93,6	1.705,0	2.085,8	396,8	490,1	2.353,9	4.482,3	844,7
	8	398,8	666,2	2.529,4	438,5	94,9	1.720,0	2.076,7	396,5	493,7	2.386,2	4.606,1	835,0
	9	386,2	618,3	2.412,4	431,6	96,7	1.665,0	2.058,1	396,6	482,8	2.283,3	4.470,5	828,2
	10	397,6	594,4	2.529,2	426,6	97,8	1.634,0	2.055,4	395,2	495,3	2.228,4	4.584,6	821,8
	11	384,3	602,0	2.512,9	424,3	98,2	1.623,0	2.053,6	394,8	482,5	2.225,0	4.566,5	819,1
	12	363,1	648,0	2.588,3	419,6	102,9	1.637,0	2.054,9	395,4	466,0	2.285,0	4.643,3	815,0
2017	1	417,8	786,0	2.644,6	409,5	105,1	1.688,0	2.052,0	397,2	522,9	2.474,0	4.696,6	806,7
	2	388,5	782,0	2.543,3	412,0	105,9	1.672,0	2.047,0	399,5	494,3	2.454,0	4.590,3	811,5
	3	377,9	706,0	2.492,4	441,1	106,1	1.653,0	2.041,3	395,0	484,0	2.359,0	4.533,6	836,1
	4	379,2	642,0	2.442,3	418,7	106,3	1.635,0	2.037,7	401,2	485,5	2.277,0	4.480,0	819,9
	5	363,6	596,0	2.397,7	415,8	105,3	1.602,0	2.034,7	403,3	468,9	2.198,0	4.432,4	819,1
	6	362,2	591,0	2.320,9	414,8	105,2	1.600,0	2.031,9	404,8	467,4	2.191,0	4.352,8	819,6
	7	374,3	628,0	2.447,7	401,5	104,9	1.602,0	2.027,1	403,8	479,2	2.230,0	4.474,8	805,3
	8	365,3	635,0	2.605,2	385,6	105,3	1.622,0	2.020,3	402,0	470,6	2.257,0	4.625,5	787,6
	9	379,5	586,0	2.478,0	372,2	106,4	1.559,0	2.003,0	400,5	485,9	2.145,0	4.481,0	772,7
	10	372,6	564,0	2.559,8	364,4	106,9	1.533,0	2.005,9	398,7	479,5	2.097,0	4.565,7	763,1
	11	353,5	571,0	2.535,5	362,1	107,0	1.512,0	2.010,1	395,3	460,6	2.083,0	4.545,6	757,4
	12	350,0	606,0	2.617,7	350,8	107,1	1.515,0	2.013,8	392,3	457,1	2.121,0	4.631,5	743,1

5.1.2 Evolution du chômage complet indemnisé

5.1.2.1 Tableaux (en milliers)

Tableau 21
Assurance-chômage

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas			Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	T1	452,1	847,9	2.170,2	295,4	2012	T1	100	100	100	100
	T2	433,7	699,4	2.007,2	291,2		T2	100	100	100	100
	T3	444,9	722,8	2.114,2	302,1		T3	100	100	100	100
	T4	434,8	720,1	2.251,4	324,1		T4	100	100	100	100
	Année	441,4	747,6	2.135,7	303,2		Année	100	100	100	100
2013	T1	461,1	943,6	2.284,3	375,2	2013	T1	102	111	105	127
	T2	450,8	776,4	2.111,6	379,6		T2	104	111	105	130
	T3	460,6	760,2	2.166,3	398,1		T3	104	105	102	132
	T4	458,7	729,8	2.273,1	421,7		T4	105	101	101	130
	Année	457,8	802,5	2.208,8	393,7		Année	104	107	103	130
2014	T1	483,2	916,7	2.286,2	458,1	2014	T1	107	108	105	155
	T2	452,3	744,0	2.114,9	436,5		T2	104	106	105	150
	T3	459,3	740,2	2.195,3	429,1		T3	103	102	104	142
	T4	439,8	698,0	2.406,4	428,5		T4	101	97	107	132
	Année	458,6	774,7	2.250,7	438,0		Année	104	104	105	144
2015	T1	444,9	866,0	2.444,7	450,2	2015	T1	98	102	113	152
	T2	415,2	685,9	2.287,8	428,8		T2	96	98	114	147
	T3	410,1	684,9	2.393,1	416,7		T3	92	95	113	138
	T4	399,4	646,3	2.539,8	421,6		T4	92	90	113	130
	Année	417,4	720,8	2.416,3	429,3		Année	95	96	113	142
2016	T1	412,7	793,9	2.555,6	447,0	2016	T1	91	94	118	151
	T2	392,7	640,2	2.355,5	466,9		T2	91	92	117	160
	T3	393,8	644,4	2.446,1	439,3		T3	89	89	116	145
	T4	381,7	614,8	2.543,5	423,5		T4	88	85	113	131
	Année	395,2	673,3	2.475,2	444,2		Année	90	90	116	147
2017	T1	394,7	758,0	2.560,1	420,9	2017	T1	87	89	118	142
	T2	368,3	609,7	2.387,0	416,4		T2	85	87	119	143
	T3	373,0	616,3	2.510,3	386,4		T3	84	85	119	128
	T4	358,7	580,3	2.571,0	359,1		T4	82	81	114	111
	Année	373,7	641,1	2.507,1	395,7		Année	85	86	117	131

Tableau 22
Aide sociale

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas			Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	T1	72,5	1.919,3	1.576,4	319,1	2012	T1	100	100	100	100
	T2	71,8	1.868,3	1.622,9	320,6		T2	100	100	100	100
	T3	71,0	1.812,7	1.644,5	322,1		T3	100	100	100	100
	T4	72,1	1.745,0	1.681,8	327,2		T4	100	100	100	100
	Année	71,8	1.836,3	1.631,4	322,3		Année	100	100	100	100
2013	T1	74,0	1.856,7	1.727,5	339,5	2013	T1	102	97	110	106
	T2	73,9	1.833,0	1.768,2	348,4		T2	103	98	109	109
	T3	73,5	1.812,3	1.790,4	350,4		T3	104	100	109	109
	T4	74,9	1.776,3	1.812,9	355,5		T4	104	102	108	109
	Année	74,1	1.819,6	1.774,7	348,5		Année	103	99	109	108
2014	T1	76,8	1.864,3	1.843,8	366,4	2014	T1	106	97	117	115
	T2	76,2	1.817,0	1.869,7	373,1		T2	106	97	115	116
	T3	75,8	1.787,7	1.881,6	372,7		T3	107	99	114	116
	T4	77,1	1.729,3	1.884,2	374,7		T4	107	99	112	115
	Année	76,5	1.799,6	1.869,9	371,7		Année	106	98	115	115
2015	T1	84,3	1.813,0	1.897,0	376,9	2015	T1	116	94	120	118
	T2	85,6	1.781,0	1.908,3	384,5		T2	119	95	118	120
	T3	86,8	1.773,3	1.911,7	382,5		T3	122	98	116	119
	T4	90,1	1.722,3	1.878,4	382,2		T4	125	99	112	117
	Année	86,7	1.772,4	1.898,8	381,5		Année	121	97	116	118
2016	T1	92,7	1.791,3	2.038,0	386,5	2016	T1	128	93	129	121
	T2	93,8	1.733,7	2.102,6	394,6		T2	131	93	130	123
	T3	95,1	1.696,7	2.073,5	396,6		T3	134	94	126	123
	T4	99,6	1.631,3	2.054,7	395,1		T4	138	93	122	121
	Année	95,3	1.713,3	2.067,2	393,2		Année	133	93	127	122
2017	T1	105,7	1.671,0	2.046,8	397,2	2017	T1	146	87	130	124
	T2	105,6	1.612,3	2.034,8	403,1		T2	147	86	125	126
	T3	105,5	1.594,3	2.016,8	402,1		T3	149	88	123	125
	T4	107,0	1.520,0	2.009,9	395,4		T4	148	87	120	121
	Année	106,0	1.599,4	2.027,1	399,5		Année	148	87	124	124

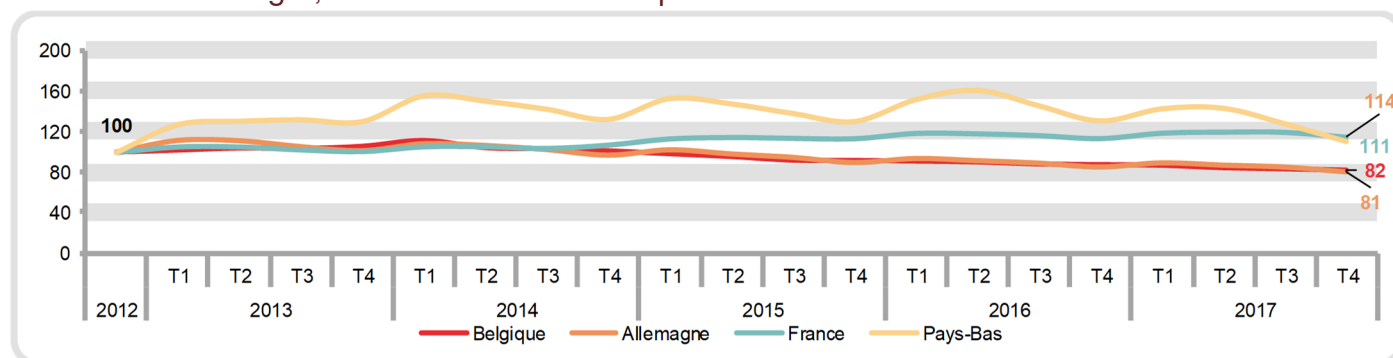
Tableau 23
Total : assurance-chômage + aide sociale

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas			Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	T1	524,6	2.767,2	3.746,6	614,5	2012	T1	100	100	100	100
	T2	505,6	2.567,7	3.630,0	611,8		T2	100	100	100	100
	T3	515,9	2.535,5	3.758,7	624,2		T3	100	100	100	100
	T4	506,9	2.465,1	3.933,3	651,3		T4	100	100	100	100
	Année	513,2	2.583,9	3.767,2	625,5		Année	100	100	100	100
2013	T1	535,1	2.800,3	4.011,8	714,8	2013	T1	102	101	107	116
	T2	524,7	2.609,4	3.879,8	728,1		T2	104	102	107	119
	T3	534,0	2.572,6	3.956,7	748,5		T3	104	101	105	120
	T4	533,6	2.506,2	4.086,0	777,1		T4	105	102	104	119
	Année	531,9	2.622,1	3.983,6	742,1		Année	104	101	106	119
2014	T1	560,0	2.781,0	4.130,0	824,5	2014	T1	107	100	110	134
	T2	528,5	2.561,0	3.984,7	809,6		T2	105	100	110	132
	T3	535,1	2.527,9	4.077,0	801,8		T3	104	100	108	128
	T4	516,9	2.427,3	4.290,6	803,2		T4	102	98	109	123
	Année	535,1	2.574,3	4.120,6	809,8		Année	104	100	109	129
2015	T1	529,3	2.679,0	4.341,7	827,1	2015	T1	101	97	116	135
	T2	500,8	2.466,9	4.196,1	813,3		T2	99	96	116	133
	T3	497,0	2.458,2	4.304,8	799,2		T3	96	97	115	128
	T4	489,6	2.368,7	4.418,1	803,8		T4	97	96	112	123
	Année	504,2	2.493,2	4.315,2	810,9		Année	98	96	115	130
2016	T1	505,3	2.585,3	4.593,6	833,5	2016	T1	96	93	123	136
	T2	486,5	2.373,8	4.458,1	861,5		T2	96	92	123	141
	T3	488,9	2.341,1	4.519,6	836,0		T3	95	92	120	134
	T4	481,3	2.246,1	4.598,1	818,6		T4	95	91	117	126
	Année	490,5	2.386,6	4.542,4	837,4		Année	96	92	121	134
2017	T1	500,4	2.429,0	4.606,8	818,1	2017	T1	95	88	123	133
	T2	473,9	2.222,0	4.421,8	819,5		T2	94	87	122	134
	T3	478,5	2.210,7	4.527,1	788,5		T3	93	87	120	126
	T4	465,7	2.100,3	4.580,9	754,5		T4	92	85	116	116
	Année	479,7	2.240,5	4.534,2	795,2		Année	93	87	120	127

5.1.2.2 Graphiques

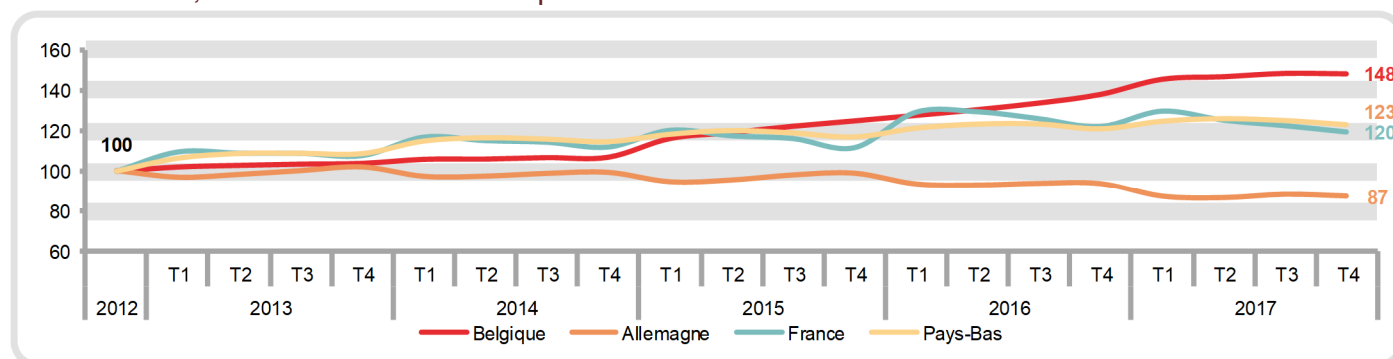
Graphique 14

Assurance-chômage ; base = trimestre correspondant de 2012



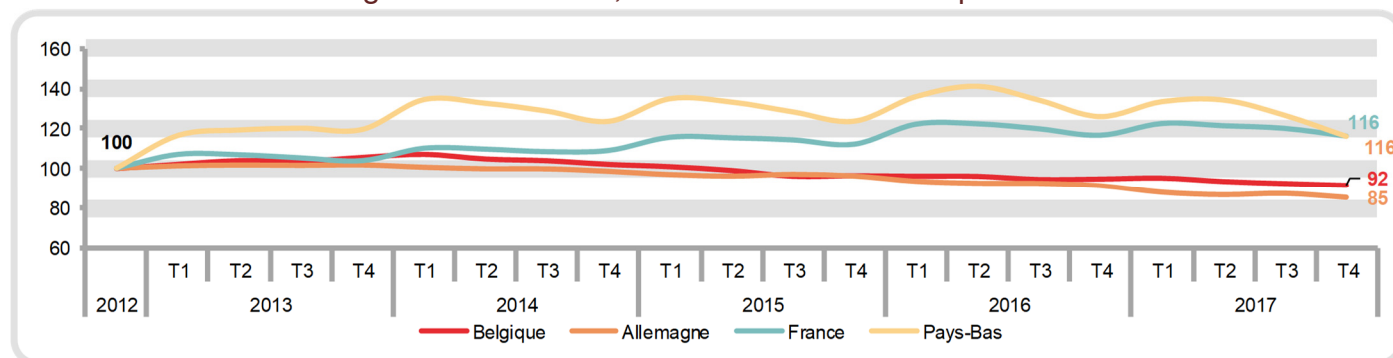
Graphique 15

Aide sociale ; base = trimestre correspondant de 2012



Graphique 16

Total : assurance-chômage + aide sociale ; base = trimestre correspondant de 2012



5.1.3

Structure du chômage complet indemnisé

Tableau 24

Relation entre l'assurance-chômage et l'aide sociale par trimestre

		Belgique		Allemagne		France		Pays-Bas	
		Assurance- chômage	Aide sociale	Assurance- chômage	Aide sociale	Assurance- chômage	Aide sociale	Assurance- chômage	Aide sociale
2012	T1	86%	14%	31%	69%	58%	42%	48%	52%
	T2	86%	14%	27%	73%	55%	45%	48%	52%
	T3	86%	14%	29%	71%	56%	44%	48%	52%
	T4	86%	14%	29%	71%	57%	43%	50%	50%
	Année	86%	14%	29%	71%	57%	43%	48%	52%
2013	T1	86%	14%	34%	66%	57%	43%	52%	48%
	T2	86%	14%	30%	70%	54%	46%	52%	48%
	T3	86%	14%	30%	70%	55%	45%	53%	47%
	T4	86%	14%	29%	71%	56%	44%	54%	46%
	Année	86%	14%	31%	69%	55%	45%	53%	47%
2014	T1	86%	14%	33%	67%	55%	45%	56%	44%
	T2	86%	14%	29%	71%	53%	47%	54%	46%
	T3	86%	14%	29%	71%	54%	46%	54%	46%
	T4	85%	15%	29%	71%	56%	44%	53%	47%
	Année	86%	14%	30%	70%	55%	45%	54%	46%
2015	T1	84%	16%	32%	68%	56%	44%	54%	46%
	T2	83%	17%	28%	72%	55%	45%	53%	47%
	T3	83%	17%	28%	72%	56%	44%	52%	48%
	T4	82%	18%	27%	73%	57%	43%	52%	48%
	Année	83%	17%	29%	71%	56%	44%	53%	47%
2016	T1	82%	18%	31%	69%	56%	44%	54%	46%
	T2	81%	19%	27%	73%	53%	47%	54%	46%
	T3	81%	19%	28%	72%	54%	46%	53%	47%
	T4	79%	21%	27%	73%	55%	45%	52%	48%
	Année	81%	19%	28%	72%	54%	46%	53%	47%
2017	T1	79%	21%	31%	69%	56%	44%	51%	49%
	T2	78%	22%	27%	73%	54%	46%	51%	49%
	T3	78%	22%	28%	72%	55%	45%	49%	51%
	T4	77%	23%	28%	72%	56%	44%	48%	52%
	Année	78%	22%	29%	71%	55%	45%	50%	50%

5.1.4

Taux de chômage

Tableau 25
Taux de chômage complet indemnisé

Par rapport à la population active (15 – 74 ans)						Par rapport à la population en âge de travailler (15 – 74 ans)					
		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas			Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	T1	10,9	6,8	13,2	7,0	2012	T1	6,4	4,5	8,3	4,9
	T2	10,4	6,3	12,8	6,9		T2	6,2	4,2	8,0	4,9
	T3	10,5	6,1	13,2	7,0		T3	6,3	4,1	8,3	5,0
	T4	10,3	5,9	13,7	7,3		T4	6,2	4,0	8,7	5,2
	Année	10,5	6,3	13,2	7,1		Année	6,3	4,2	8,3	5,0
2013	T1	10,9	6,8	14,1	8,0	2013	T1	6,5	4,6	8,8	5,7
	T2	10,6	6,3	13,6	8,2		T2	6,4	4,3	8,5	5,8
	T3	10,7	6,2	13,8	8,4		T3	6,5	4,2	8,7	5,9
	T4	10,8	6,0	14,3	8,7		T4	6,5	4,1	9,0	6,1
	Année	10,8	6,3	13,9	8,3		Année	6,4	4,3	8,8	5,9
2014	T1	11,4	6,7	14,1	9,3	2014	T1	6,8	4,5	8,8	6,5
	T2	10,7	6,1	13,6	9,1		T2	6,4	4,2	8,5	6,4
	T3	10,8	6,0	13,9	9,0		T3	6,5	4,1	8,7	6,3
	T4	10,4	5,8	14,6	9,0		T4	6,2	3,9	9,1	6,3
	Année	10,8	6,2	14,0	9,1		Année	6,5	4,2	8,8	6,4
2015	T1	10,6	6,4	14,8	9,3	2015	T1	6,4	4,4	9,2	6,5
	T2	10,2	5,9	14,3	9,1		T2	6,0	4,0	8,9	6,4
	T3	10,0	5,9	14,6	9,0		T3	6,0	4,0	9,1	6,3
	T4	9,8	5,6	15,0	9,0		T4	5,9	3,8	9,4	6,3
	Année	10,2	5,9	14,7	9,1		Année	6,1	4,1	9,2	6,4
2016	T1	10,2	6,0	15,6	9,4	2016	T1	6,1	4,2	9,7	6,6
	T2	9,8	5,6	15,1	9,6		T2	5,8	3,8	9,4	6,8
	T3	9,9	5,4	15,3	9,3		T3	5,8	3,8	9,5	6,5
	T4	9,6	5,2	15,5	9,1		T4	5,7	3,6	9,7	6,4
	Année	9,9	5,6	15,4	9,4		Année	5,9	3,8	9,6	6,6
2017	T1	10,1	5,7	15,7	9,1	2017	T1	6,0	3,9	9,7	6,4
	T2	9,6	5,2	14,9	9,1		T2	5,7	3,6	9,3	6,4
	T3	9,6	5,1	15,2	8,7		T3	5,7	3,5	9,5	6,1
	T4	9,3	4,8	15,4	8,3		T4	5,6	3,4	9,6	5,8
	Année	9,6	5,2	15,3	8,8		Année	5,7	3,6	9,5	6,2

5.2

La répartition de la population en âge de travailler (15 - 74 ans) en 2017 : statistiques harmonisées

Les chiffres ci-dessous sont indiqués en millions ; les ratios sont calculés sur la base de la population totale en âge de travailler (15 - 74 ans).

Tableau 26
Belgique

Population totale (15-74 ans)					
8,4 100 %					
Population active			Population inactive		
5,0 59,6 %			3,4 40,4 %		
Occupation		Chômage au sens strict	Inactivité		
4,6 55,4 %		0,4 4,2 %	3,4 40,4 %		
Occupé (1 heure ou plus dans la semaine de référence)			Non occupé		
4,6 55,4 %			3,7 44,6 %		
Occupation à temps plein	Occupation à temps partiel		Chômage au sens strict	Inactivité	
3,5 41,7 %	1,1 13,7 %		0,4 4,2 %	3,4 40,4 %	
Occupation à temps plein	Occupation à temps partiel volontaire	Sous-occupation	Disponible directement et demandeur d'emploi actif	Main-d'œuvre potentielle	Main-d'œuvre non potentielle
3,5 41,7 %	1,0 11,7 %	0,2 2,0 %	0,4 4,2 %	0,2 2,1 %	3,2 38,3 %
53,4 %		Chômage au sens large 0,7 8,3 %		38,3 %	

Source : Eurostat - ETF (lfsi_sup_a - lfsa_pganws - lfsa_eppga), 15 - 74-ans

Tableau 27
Allemagne

Population totale (15-74 ans) 62,1 100 %					
Population active 43,1 69,5 %			Population inactive 18,9 30,5 %		
Occupation 41,5 66,9 %		Chômage au sens strict 1,6 2,6 %	Inactivité 18,9 30,5 %		
Occupé (1 heure ou plus dans la semaine de référence) 41,5 66,9 %			Non occupé 20,6 33,1 %		
Occupation à temps plein 29,9 48,2 %	Occupation à temps partiel 11,6 18,7 %		Chômage au sens strict 1,6 2,6 %	Inactivité 18,9 30,5 %	
Occupation à temps plein 29,9 48,2 %	Occupation à temps partiel volontaire 10,2 16,5 %	Sous-occupation 1,4 2,2 %	Disponible directement et demandeur d'emploi actif 1,6 2,6 %	Main-d'œuvre potentielle 1,0 1,6 %	Main-d'œuvre non potentielle 17,9 28,9 %
64,7 %		Chômage au sens large 4,0 6,4 %			28,9 %

Source : Eurostat - ETF (lfsi_sup_a - lfsa_pganws - lfsa_eppga), 15 - 74-ans

Tableau 28
France

Population totale (15-74 ans) 47,7 100 %					
Population active 29,6 62,1 %			Population inactive 18,1 37,9 %		
Occupation 26,9 56,3 %		Chômage au sens strict 2,8 5,8 %	Inactivité 18,1 37,9 %		
Occupé (1 heure ou plus dans la semaine de référence) 26,9 56,3 %			Non occupé 20,9 43,7 %		
Occupation à temps plein 21,8 45,8 %	Occupation à temps partiel 5,0 10,5 %		Chômage au sens strict 2,8 5,8 %	Inactivité 18,1 37,9 %	
Occupation à temps plein 21,8 45,8 %	Occupation à temps partiel volontaire 3,4 7,2 %	Sous-occupation 1,6 3,3 %	Disponible directement et demandeur d'emploi actif 2,8 5,8 %	Main-d'œuvre potentielle 1,1 2,3 %	Main-d'œuvre non potentielle 17,0 35,6 %
53,0 %		Chômage au sens large 5,5 11,4 %		35,6 %	

Source : Eurostat - ETF (lfsi_sup_a - lfsa_pganws - lfsa_eppga), 15 - 74-ans

Tableau 29
Pays-Bas

Population totale (15-74 ans) 12,9 100 %					
Population active 9,0 70,1 %			Population inactive 3,9 29,9 %		
Occupation 8,6 66,7 %		Chômage au sens strict 0,4 3,4 %	Inactivité 3,9 29,9 %		
Occupé (1 heure ou plus dans la semaine de référence) 8,6 66,7 %			Non occupé 4,3 33,3 %		
Occupation à temps plein 4,2 33,0 %	Occupation à temps partiel 4,3 33,7 %		Chômage au sens strict 0,4 3,4 %	Inactivité 3,9 29,9 %	
Occupation à temps plein 4,2 33,0 %	Occupation à temps partiel volontaire 3,9 30,2 %	Sous-occupation 0,5 3,5 %	Disponible directement et demandeur d'emploi actif 0,4 3,4 %	Main-d'œuvre potentielle 0,4 3,3 %	Main-d'œuvre non potentielle 3,4 26,7 %
63,1 %		Chômage au sens large 1,3 10,2 %			26,7 %

Source : Eurostat - ETF (lfsi_sup_a - lfsa_pganws - lfsa_eppga), 15 - 74-ans

Tableau 30
UE 28

Population totale (15-74 ans) 380,2 100 %					
Population active 245,8 64,7 %			Population inactive 134,4 35,3 %		
Occupation 227,0 59,8 %		Chômage au sens strict 18,8 4,9 %	Inactivité 134,4 35,3 %		
Occupé (1 heure ou plus dans la semaine de référence) 227,0 59,8 %			Non occupé 153,2 40,3 %		
Occupation à temps plein 181,3 47,8 %	Occupation à temps partiel 45,7 12,0 %		Chômage au sens strict 18,8 4,9 %	Inactivité 134,4 35,3 %	
Occupation à temps plein 181,3 47,8 %	Occupation à temps partiel volontaire 36,8 9,6 %	Sous-occupation 9,0 2,4 %	Disponible directement et demandeur d'emploi actif 18,8 4,9 %	Main-d'œuvre potentielle 10,4 2,7 %	Main-d'œuvre non potentielle 124,0 32,6 %
57,4 %		Chômage au sens large 38,2 10,0 %		32,6 %	

Source : Eurostat – ETF (lfsi_sup_a - lfsa_pganws - lfsa_eppga), 15-74 ans

5.3

Éléments de contexte

5.3.1

Evolution de la population

Tableau 31
Population active en milliers (15 - 74 ans)

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas			Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	T1	4.834,8	40.889,7	28.304,8	8.795,6	2012	T1	100	100	100	100
	T2	4.849,6	41.071,9	28.418,5	8.826,9		T2	100	100	100	100
	T3	4.907,8	41.541,2	28.487,6	8.871,8		T3	100	100	100	100
	T4	4.937,0	41.469,0	28.638,4	8.888,7		T4	100	100	100	100
	Année	4.882,3	41.243,0	28.462,3	8.845,8		Année	100	100	100	100
2013	T1	4.895,9	41.277,4	28.505,7	8.889,9	2013	T1	101	101	101	101
	T2	4.932,7	41.589,2	28.605,5	8.906,2		T2	102	101	101	101
	T3	4.978,6	41.747,0	28.679,1	8.931,7		T3	101	100	101	101
	T4	4.934,4	41.742,6	28.637,6	8.925,6		T4	100	101	100	100
	Année	4.935,4	41.589,1	28.607,0	8.913,4		Année	101	101	101	101
2014	T1	4.929,9	41.579,9	29.355,0	8.866,9	2014	T1	102	102	104	101
	T2	4.942,0	41.662,9	29.343,8	8.858,2		T2	102	101	103	100
	T3	4.974,4	42.014,4	29.357,3	8.870,4		T3	101	101	103	100
	T4	4.987,4	42.040,8	29.472,6	8.899,7		T4	101	101	103	100
	Année	4.958,4	41.824,5	29.382,2	8.873,8		Année	102	101	103	100
2015	T1	4.983,8	41.881,9	29.351,7	8.898,7	2015	T1	103	102	104	101
	T2	4.916,1	41.743,6	29.408,8	8.911,3		T2	101	102	103	101
	T3	4.961,3	41.992,7	29.526,2	8.917,8		T3	101	101	104	101
	T4	4.985,8	42.412,2	29.516,7	8.902,2		T4	101	102	103	100
	Année	4.961,8	42.007,6	29.450,9	8.907,5		Année	102	102	103	101
2016	T1	4.935,9	42.772,3	29.518,9	8.891,8	2016	T1	102	105	104	101
	T2	4.940,2	42.564,0	29.470,0	8.942,9		T2	102	104	104	101
	T3	4.961,1	43.084,0	29.562,7	8.966,2		T3	101	104	104	101
	T4	5.033,8	43.104,4	29.578,8	8.965,4		T4	102	104	103	101
	Année	4.967,8	42.881,2	29.532,6	8.941,6		Année	102	104	104	101
2017	T1	4.944,1	42.863,7	29.422,0	8.974,9	2017	T1	102	105	104	102
	T2	4.953,9	42.783,1	29.668,9	9.004,1		T2	102	104	104	102
	T3	5.006,1	43.481,6	29.727,2	9.046,7		T3	102	105	104	102
	T4	5.026,7	43.315,5	29.735,2	9.042,2		T4	102	104	104	102
	Année	4.982,7	43.111,0	29.638,3	9.017,0		Année	102	105	104	102

Source: Eurostat - lfsq_pganws

Tableau 32
Population en âge de travailler en milliers (15 – 74 ans)

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas			Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
2012	T1	8.193,2	61.412,0	45.140,3	12.489,1	2012	T1	100	100	100	100
	T2	8.205,8	61.394,2	45.175,3	12.523,3		T2	100	100	100	100
	T3	8.211,5	61.436,1	45.221,4	12.557,9		T3	100	100	100	100
	T4	8.233,5	61.478,6	45.284,3	12.592,4		T4	100	100	100	100
	Année	8.211,0	61.430,2	45.205,3	12.540,7		Année	100	100	100	100
2013	T1	8.239,8	61.297,3	45.344,7	12.616,5	2013	T1	101	100	100	101
	T2	8.243,1	61.365,7	45.391,3	12.630,6		T2	100	100	100	101
	T3	8.246,2	61.385,9	45.448,4	12.644,6		T3	100	100	101	101
	T4	8.260,7	61.453,0	45.520,9	12.658,5		T4	100	100	101	101
	Année	8.247,5	61.375,5	45.426,3	12.637,6		Année	100	100	100	101
2014	T1	8.266,4	61.322,0	46.873,5	12.665,3	2014	T1	101	100	104	101
	T2	8.273,6	61.336,0	46.914,9	12.664,9		T2	101	100	104	101
	T3	8.275,6	61.319,7	46.974,7	12.664,4		T3	101	100	104	101
	T4	8.292,9	61.477,8	47.010,7	12.664,0		T4	101	100	104	101
	Année	8.277,1	61.363,9	46.943,5	12.664,7		Année	101	100	104	101
2015	T1	8.300,5	61.530,1	47.016,0	12.669,1	2015	T1	101	100	104	101
	T2	8.306,2	61.450,1	47.084,1	12.679,9		T2	101	100	104	101
	T3	8.314,7	61.441,3	47.154,9	12.690,6		T3	101	100	104	101
	T4	8.346,7	61.755,0	47.204,4	12.701,4		T4	101	100	104	101
	Année	8.317,0	61.544,1	47.114,9	12.685,3		Année	101	100	104	101
2016	T1	8.348,6	62.231,3	47.274,0	12.722,1	2016	T1	102	101	105	102
	T2	8.353,9	62.041,7	47.330,4	12.752,7		T2	102	101	105	102
	T3	8.359,5	61.996,1	47.409,7	12.783,3		T3	102	101	105	102
	T4	8.378,8	61.975,9	47.475,0	12.814,0		T4	102	101	105	102
	Année	8.360,2	62.061,3	47.372,3	12.768,0		Année	102	101	105	102
2017	T1	8.346,4	62.140,2	47.629,5	12.839,5	2017	T1	102	101	106	103
	T2	8.355,0	61.856,8	47.683,4	12.859,9		T2	102	101	106	103
	T3	8.358,9	62.317,7	47.740,0	12.880,3		T3	102	101	106	103
	T4	8.375,6	61.900,6	47.802,0	12.900,7		T4	102	101	106	102
	Année	8.359,0	62.053,8	47.713,7	12.870,1		Année	102	101	106	103

Source: Eurostat - lfsq_pganws

5.3.2

Structure de l'emploi

Tableau 33
Part et ampleur de l'occupation à temps partiel par trimestre

Part relative du travail à temps partiel par rapport à l'occupation totale en %						Travailleurs à temps partiel - Nombre moyen d'heures prestées par semaine					
						Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne
2012	T1	26,7	26,8	18,2	49,3	2012	T1	23,8	18,3	22,5	20,8
	T2	24,8	26,8	18,2	49,4		T2	22,8	18,0	21,7	20,6
	T3	23,8	26,6	17,6	49,5		T3	23,1	18,6	22,9	21,6
	T4	24,7	26,6	17,9	50,0		T4	23,2	18,3	22,3	21,0
	Année	25,0	26,7	18,0	49,6		Année	23,2	18,3	22,4	21,0
2013	T1	25,6	27,4	18,3	50,6	2013	T1	23,3	18,6	22,4	20,5
	T2	23,9	27,8	18,4	50,7		T2	22,8	18,5	21,8	20,7
	T3	24,4	27,6	18,3	50,2		T3	23,5	18,9	22,7	21,6
	T4	24,5	27,4	18,7	50,6		T4	23,0	18,6	21,9	21,1
	Année	24,6	27,6	18,4	50,5		Année	23,2	18,7	22,2	21,0
2014	T1	24,0	27,5	19,2	50,4	2014	T1	23,4	18,9	22,2	20,7
	T2	23,6	27,6	19,2	50,4		T2	23,3	18,6	21,5	20,9
	T3	24,1	27,5	18,4	49,9		T3	23,3	19,2	22,4	21,8
	T4	24,3	27,2	18,9	50,7		T4	23,4	19,0	21,8	21,2
	Année	24,0	27,5	18,9	50,4		Année	23,4	18,9	22,0	21,2
2015	T1	25,2	27,8	19,0	50,9	2015	T1	23,4	19,0	22,0	20,8
	T2	25,2	28,0	19,0	50,8		T2	23,3	18,8	21,3	20,5
	T3	23,9	27,7	18,4	50,5		T3	23,4	19,3	22,4	21,7
	T4	24,3	27,6	18,8	50,5		T4	23,4	19,2	22,1	21,3
	Année	24,7	27,8	18,8	50,7		Année	23,4	19,1	22,0	21,1
2016	T1	24,7	28,0	19,1	50,7	2016	T1	23,7	19,1	22,3	21,0
	T2	25,1	27,9	19,0	50,5		T2	23,2	19,0	21,8	21,1
	T3	24,7	27,6	18,2	50,2		T3	23,5	19,4	22,1	22,1
	T4	25,3	27,5	18,7	50,2		T4	23,6	19,3	21,5	21,6
	Année	25,0	27,8	18,8	50,4		Année	23,5	19,2	21,9	21,5
2017	T1	23,8	28,0	18,9	50,6	2017	T1	24,4	19,2	22,3	21,4
	T2	25,6	28,0	19,1	50,6		T2	24,2	18,9	21,3	21,3
	T3	25,0	27,6	18,5	50,3		T3	24,3	19,4	22,2	22,3
	T4	24,9	28,1	18,4	50,8		T4	23,8	19,2	22,1	21,8
	Année	24,8	27,9	18,7	50,6		Année	24,2	19,2	22,0	21,7

Source : Eurostat - lfsq_eppga - lfsq_ewhais